LAND un Sproch
LES CAHIERS DU BILINGUISME

N° 208
SPÉCIAL
Décembre 2018
8 euros

50e anniversaire de l'appel du Cercle Schickele pour une politique bilingue

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle ▪ René Schickele-Gesellschaft

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Pour une Alsace-Moselle bilingue et biculturelle
par Jean-Marie Woehrling **p. 3**

TÉMOIGNAGES

- La société en Alsace et la politique linguistique *par Dominique Huck* **p. 4-5**
- Leçons de 30 ans de politiques publiques en matière de langue régionale *par Paul Higi* **p. 6-7**
- Errare humanum est, perseverare diabolicum! *par Claude Froehlicher* **p. 7-8**
- Zweisprachig unsere Zukunft : ja, aber… *par Pierre Klein* **p. 8-10**
- Le bilinguisme : l'avenir d'une illusion Zweisprachigkeit: der Weg ist das Ziel *par Jacques Schleef* **p. 11-12**
- 1914-2018 : l'autre guerre de positions... *par Rémy Morgenthaler* **p. 12-13**
- Alsace et bilinguisme *par Daniel Hoeffel* **p. 13-14**
- Erhalt der deutschen Sprache im Elsass - was ist von den deutschen Nachbarn zu erhoffen? *par Prof. Dr. Gerd F. Hepp* **p. 14-16**
- Et si notre avenir était bilingue? *par Marc Lienhard* **p. 17**
- Le combat pour le bilinguisme en Alsace : devoir et nécessité *par Patrick Hetzel* **p. 18-19**
- Chacun à sa place ! *par Gabriel Braeuner* **p. 19**
- Un diplôme de compétence en langue alsacienne **p. 20**
- Une éducation bilingue pour les enfants d'Alsace : une portée universelle *par Gérard Dalgalian* **p. 21-22**
- Die Zweisprachigkeit im Elsass unter der Lupe der Kulturgeschichte Frankreichs und Deutschlands *par Marc Carel Schur* **p. 23-24**
- L'allemand est une belle langue, si, si ! *par Pierre Kretz* **p. 24-25**
- Comment faire en sorte que les Alsaciens reconquièrent leur(s) langue(s) *par Gérard leser* **p. 26-27**

DOCUMENTS

- Discours d'ouverture du colloque national des langues régionales de Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry **p. 28-29**
- L'exemple du Pays Basque **p. 29**
- Déclaration commune pour une collectivité européenne d'Alsace : les propositions en matière de bilinguisme et l'analyse de «Culture et Bilinguisme» **p. 30**
- La nouvelle «Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue» **p. 30**
- Les conditions de l'efficacité des politiques linguistiques – Propositions des «Rencontres de Strasbourg» **p. 31**
- « Stratégie bilingue » du Département du Bas-Rhin **p. 32**
- Ce que peut faire une commune pour votre langue – Les engagements proposés par la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires **p. 35**
- Une autre organisation de l'enseignement de l'allemand – Proposition de création d'une autorité décentralisée **p. 37**
- Le bilinguisme dans le futur traité franco-allemand – Les propositions du rapport Waserman **p. 38**
- Bilinguisme dès le plus jeune âge L'initiative ABCM Zweisprachigkeit **p. 39**
- REJOIGNEZ-NOUS, ENGAGEZ-VOUS **p. 40**

Les Cahiers du bilinguisme

LAND un Sproch

5 Boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 36 48 30
www.**culture-bilinguisme.eu**
www.**centre-culturel-alsacien.eu**
email : **elsassbi@gmail.com**
Revue trimestrielle éditée par l'association
Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle - René Schickele-Gesellschaft
Directeur de la publication :
Jean-Marie Woehrling

Ont participé à ce numéro :
Gabriel Braeuner, Gibert Dalgalian, Claude Froehlicher, Gerhard Hepp, Patrick Hetzel, Paul Higi, Daniel Hoeffel, Dominique Huck, Pierre Klein, Pierre Kretz, Gérard Leser, Marc Lienhard, Rémy Morgenthaler, Jacques Schleef, Marc Carel Schurr, Jean-Marie Woehrling
Illustration de couverture :
Fac-similé de la brochure publiée en 1968 par le Cercle Schickele

Maquette - Mise en page : D. Lutz
N° commission paritaire :
1018 G 79901 • ISSN 0045-3773
Membre de Flarep, Eblul-France, Rencontres Interrégionales
Tous droits de reproduction réservés
Print Europe Mundolsheim -
Dépôt légal : **DÉCEMBRE 2018**

ÉDITORIAL

Pour une Alsace-Moselle bilingue et biculturelle

En mai 1968, l'association « Cercle – René Schickele – Kreis » publiait une brochure de couverture rouge en faveur de la culture bilingue en Alsace et Moselle. Constatant le recul du bilinguisme et la perte de la double culture française et allemande en Alsace et Moselle, cette brochure rassemblait des textes de diverses personnalités dont Alfred Kastler, Etienne Julliard, Jean Dentinger, etc., appelant à une prise de conscience de cet appauvrissement et des mesures appropriées pour transmettre aux nouvelles générations les compétences linguistiques nécessaires pour une pleine ouverture sur les deux mondes français et germanique.

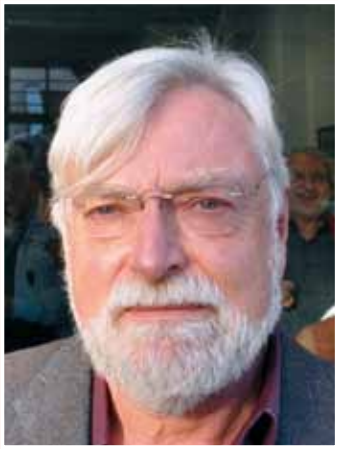

À l'époque, une telle démarche rencontrait encore le scepticisme voire la suspicion dans une Alsace où les connaissances dialectales paraissaient bien ancrées et où les oppositions nationales n'étaient que partiellement surmontées.

Aujourd'hui, l'objectif d'une Alsace bilingue à l'aise dans le Rhin Supérieur et trait d'union entre deux nations fraternelles n'est plus contesté. Aux arguments historiques et culturels, se sont rajoutés les motifs économiques et la volonté d'une participation exemplaire à la construction européenne. L'allemand sous ses formes dialectales et standard est reconnu comme langue régionale à côté de la langue française.

Si le message initial du Cercle Schickele est ainsi devenu un lieu commun, la réalité du bilinguisme s'est cependant encore davantage dégradée. Malgré les actions entreprises et les progrès réalisés, en particulier l'enseignement bilingue paritaire voire immersif dès la maternelle, les compétences bilingues ont continué à décliner dans notre région, tandis que se substituait sur le Rhin une frontière culturelle à la frontière politique d'autrefois. Au total, la situation actuelle est pire qu'en 1968 !

Pour le cinquantenaire de la sortie du « petit livre rouge » du Cercle Schickele, un nouvel appel est ainsi nécessaire. Il ne s'agit plus tant de convaincre les esprits de l'opportunité du bilinguisme (et partant de l'accès à d'autres langues), mais d'appeler à une politique effective de reconstitution d'une compétence bilingue et biculturelle. On a cru pendant longtemps, (c'était aussi le cas de la brochure du Cercle Schickele), que quelques mesures en matière scolaire et quelques initiatives au plan de nos traditions culturelles, suffiraient à inverser le mouvement. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas vrai : nous avons besoin d'une stratégie énergique et globale pour reconstituer une région bilingue et biculturelle. Cela implique une action résolue et cohérente des autorités publiques, mais aussi un engagement fort de la société civile.

À l'occasion du 50e anniversaire de la parution de cette brochure, nous diffusons une nouvelle publication dans laquelle nous présentons des appels de personnalités de toutes sensibilités à un sursaut pour qu'une grande politique de promotion du bilinguisme et de la culture régionale comme double culture franco-allemande soit initiée.

JEAN-MARIE WOEHRLING

DOMINIQUE HUCK

La société en Alsace et la politique linguistique

Une question nous est souvent posée : jusqu'à quand parlera-t-on le dialecte en Alsace ? Généralement, nous répondons dans un premier temps que cela dépend de ce que veut/voudra la société, mais qu'en l'état actuel, par un effet de manque d'usage, qui entraîne automatiquement le manque de transmission, si on ne peut guère fixer d'horizon approximatif, on peut dire que, « mécaniquement » en quelque sorte, la disparition des parlers dialectaux est, d'une certaine manière, programmée.

Le rôle de la société dans la suite du processus peut aussi se résumer schématiquement sous la forme de deux questions : la société veut-elle changer le cours des choses ? La société peut-elle changer le cours des choses ?

1. Intervention volontariste = (mesures de) politique linguistique

Au-delà des réponses de bon sens issues de l'expérience, l'on peut aussi raisonner en partant des descriptions, analyses et travaux réalisés, concernant des situations ailleurs dans le monde, qui présentent des analogies avec la nôtre ou, plus simplement encore, en raisonnant sur les éléments de base de ce que peut être une politique linguistique exposée par les chercheurs.

Politique linguistique : quelques principes

Dans les descriptions existantes, trois éléments minimaux reviennent de manière récurrente :

• sans une « intervention » (notamment d'une institution), c'est-à-dire **sans action volontariste (qui peut aller d'une politique linguistique globale à des *mesures* de politique linguistique dans certains domaines stratégiques), aucun changement ne s'opère** et l'usage de la langue orale (voire écrite) disparait plus ou moins rapidement ;

• dans la plupart des cas, il y a des champs d'intervention qui fonctionnent presque comme des balises, incontournables en quelque sorte, mais qui n'apportent pas nécessairement les résultats recherchés ou imaginés :

1. **l'espace scolaire** (sous différentes formes, selon les objectifs fixés et les situations)
2. **l'espace médiatique** (presse écrite, radios, télévision)
3. **l'espace culturel** (soutien à la création culturelle en langue régionale par exemple)

D'autres espaces apparaissent plus ou moins fréquemment : économique, religieux, etc. et il est des espaces qui ne sont pas nécessairement identifiés en tant que tels parce que trop vastes peut-être, ou aux contours trop poreux ou trop insécurisants, en particulier ***l'espace public***.

Politique linguistique : les éléments peu pris en compte

Ce qui est souvent absent des travaux et des descriptions, ce sont les représentations sociales et/ou sociolinguistiques des langues qu'ont les locuteurs. Ce n'est que dans des études récentes que le positionnement de la société par rapport aux langues en question commence à être évoqué et pris en compte. Qu'entend-on par « représentations sociolinguistiques » ? C'est ce que l'on pense, ce que l'on dit à propos des langues, comment on les évalue, comment on voit (ou non) leur(s) fonction(s), ce à quoi elle(s) renvoie(nt) socialement, culturellement, esthétiquement, idéologiquement, etc. Les stéréotypes partagés en font aussi partie. **Pour les pratiques linguistiques, cette question centrale de la subjectivité des locuteurs joue un rôle tout aussi important qu'une intervention**, c'est-à-dire une politique ou une mesure politique.

La subjectivité des citoyens-locuteurs, même si elle peut être structurée de manière groupale, est très rarement une sorte de création spontanée. Elle est aussi (mais non uniquement) le résultat des discours sur les langues que tiennent ou qu'ont tenus les élites, qu'ils soient évaluatifs, catégorisants, prescriptifs (quelle langue a un avenir, quelle langue ne sert à rien), idéologiques (quelle langue peut être politiquement suspecte, etc.),... Néanmoins, le discours et, partiellement, les représentations du corps social peuvent changer au fil du temps parce que la situation du monde, de la société, d'un État ou d'une région change, elle aussi. Il arrive aussi qu'un événement historique traumatisant (en Alsace, l'annexion de fait à l'Allemagne nazie et ses conséquences dans la plupart des familles, par exemple) puisse maintenir des représentations sociolinguistiques et des discours sur les langues qui sont le fait d'une période X et qu'ils soient encore utilisés, cités, présents bien plus tard, à X+1, lorsque la situation a totalement changé. Il s'agit donc d'un ensemble complexe, mais constitutif de la société.

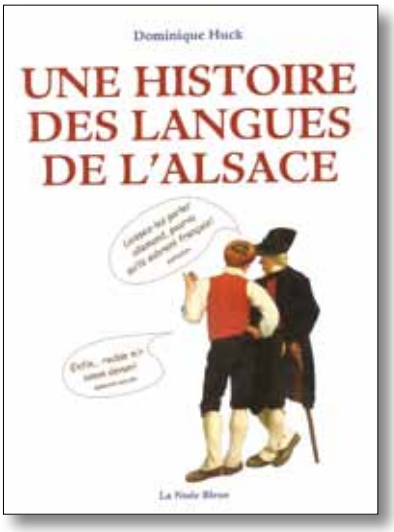

Dominique Huck décrit dans cet ouvrage la politique linguistique qui a conduit à la suprématie du français et à l'affaiblissement constant de la langue régionale.

2. Que disent les institutions en Alsace ?

Pour l'Alsace, les synthèses qui ont été faites pour les ***Assises de la langue et de la culture régionales (2012-2014)*** pourraient constituer un point de départ d'action et de réflexion. Elles ont le mérite non pas d'être représentatives d'un point de vue statistique, mais d'un point de vue qualitatif des positions, demandes, attentes, etc. à la fois du mouvement associatif, à l'origine de la demande de ces Assises, des institutions politiques étatiques, départementales, régionale dans de nombreux domaines (par exemple, l'éducation), de l'espace scolaire (Etat, collectivités, parents d'élèves), … ainsi que de la diversité des positions sur les urgences ou sur ce qu'il convient de faire. C'est sans doute un tour d'horizon qui aura été rarement aussi vaste (sans être totalement complet), avec un nombre d'acteurs aussi important et diversifié.

Il n'est guère possible d'exposer et de discuter ici l'ensemble des 450 pages des *Actes* qui en sont issus, mais l'on peut retenir trois marqueurs centraux :

1. Il y a un **consensus sur le fait qu'il faut agir et agir assez voire très vite.**

2. Au-delà des domaines ou des espaces qui ont été considérés comme des « balises » plus haut, apparait un domaine extrêmement vaste où **peu de choses sont faites et qui parait central : l'espace public** ou l'espace « sociétal », l'espace de la société (peu importe la dénomination). Dans certains sous-domaines, les propositions sont foisonnantes, dans d'autres, elles pourraient encore être complétées.

3. En revanche, rien ou **quasiment rien n'est dit sur le travail à faire sur les représentations sociales** et sur le(s) discours sur les langues au sein du corps social.

Or :

• les travaux évoqués montrent qu'une action est toujours nécessaire, mais non suffisante (une politique linguistique *générale* serait souhaitable, mais peu réaliste en l'état) ;

• une action uniquement dans les champs « balisés » (éducation, média, culture) est nécessaire, mais, d'après tout ce que l'on peut savoir d'autres situations, généralement non suffisante ;

• il faudrait aussi une action dans d'autres champs, en particulier ceux qui touchent « tout le monde », **l'espace public, pour *banaliser* la langue**, pour faire en sorte que la présence de la langue autre que le français (en Alsace : l'alsacien, l'allemand et dans la partie romane, le welche) soit normale, habituelle, même si son usage n'est que très partiellement fonctionnel ;

• il serait nécessaire d'élaborer aussi un discours sur les langues (comme cela a été fait pour chercher à rendre le français exclusif) pour banaliser la présence des langues autres que le français, pour les voir de manière positive, discours porté par tous ceux qui pensent que l'alsacien et l'allemand ainsi que le welche sont importants et essentiels, par les élites, tous ceux qui ont des fonctions décisionnelles ou publiques (acteurs politiques, culturels, associatifs, mais aussi syndicaux, professionnels, etc., c'est-à-dire sociétaux en soi) et pour alimenter les représentations sociales des langues et de leurs locuteurs ***autrement*** que par des « paroles verbales », comme on le dit parfois ironiquement.

En 2010, les autorités régionales et académiques ont engagé une campagne d'affiche en faveur de l'alsacien-allemand. Une initiative hélas dépourvue de suivi : le site www.deutsch-langue-regionale.eu a été détourné et abandonné.

Les exemples d'usage linguistique dans l'espace public peuvent être nombreux : tout ce qui touche aux transports en commun et qui est produit de façon récurrente (annonces de station dans les bus, trams et TER) pour l'aspect oral (dialectal ?) et la signalisation fonctionnelle bilingue (français/allemand) dans les communes, par exemple. Mais les commerces et les entreprises peuvent aussi suivre des logiques semblables, les collectivités également. Les possibilités sont fort nombreuses et les exemples foisonnent.

La question du discours sur les langues demanderait sans doute une approche plus approfondie dans la mesure où les positions personnelles des acteurs peuvent jouer un rôle non négligeable dans ce domaine.

Au total, tout n'est sans doute pas possible, mais **beaucoup, vraiment beaucoup de choses sont possibles** et nous, citoyens, sommes les premiers, par l'usage que nous faisons de nos langues, à pouvoir montrer que c'est possible. Mais sans doute qu'au-delà du consensus que les Assises semblaient avoir dégagé, il manque l'action, à la fois celle d'utiliser nos langues, mais aussi et surtout de mettre en place les conditions pour qu'elles soient utilisées, c'est-à-dire une politique linguistique ou, du moins, des mesures de politique linguistique. C'est donc non seulement possible, mais nécessaire si vous voulons garder l'usage de nos langues.

DOMINIQUE HUCK
Professeur émérite de dialectologie à l'Université de Strasbourg

PAUL HIGI

Leçons de 30 ans de politiques en matière de langue régionale

Si l'exercice par la Région des compétences transférées par l'État en matière scolaire et en formation professionnelle a été largement positif, la «politique» engagée pour le développement de notre langue régionale n'a pas porté les fruits escomptés. Certes, la politique linguistique ne s'inscrit pas dans un champ de compétence transféré par la loi mais avait fait l'objet d'un paragraphe dans le premier contrat de plan de 1984. Un progrès mais ce n'est certainement pas le cadre juridique approprié. Il n'est pas opposable au recteur et au ministère. L'État peut signer des conventions sans crainte d'être désavoué par les tribunaux car elles n'ont aucun effet contraignant.

C'est au sein de l'administration régionale que j'ai été confronté à la question du bilinguisme aux côtés de deux Présidents de 1984 à 2010. Période qui s'ouvre avec la mise en place de la décentralisation en matière scolaire jusqu'à la disparition d'Adrien Zeller.

Des avancées certaines avec les recteurs successifs

Le recteur Deyon a fait admettre en 1985 une claire définition de la langue régionale d'Alsace qui existe sous deux formes :

- les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle, dialectes de l'allemand, d'une part,
- l'allemand standard d'autre part, qui est la langue de référence des dialectes.

Cette définition qui reconnait la langue allemande comme une langue régionale de France a suscité de vives réactions dans le monde politique.

La généralisation de l'enseignement des trois heures (allemand extensif) a permis de faire émerger la nécessité de la précocité de l'enseignement des langues.

Ce n'est qu'avec le recteur de Gaudemar, en 1991, qu'on s'engage dans une politique plus volontariste d'immersion linguistique par la mise en place d'un paritarisme horaire. La langue n'est plus un simple objet d'apprentissage mais devient un outil pour l'enseignement de certaines disciplines.

La création d'une formation spécialisée d'enseignants bilingues à Guebwiller en 1996 aurait pu être un acte déterminant pour doter nos écoles en maîtres à haute compétence linguistique. Cet institut n'a pas pu remplir la mission qui lui avait été assignée ni pour le cycle élémentaire, ni *a fortiori* pour la poursuite de l'enseignement paritaire en collège et en lycée.

Deux étapes d'une meilleure prise en compte de l'allemand dans l'enseignement public : l'inspecteur général Georges Holderith (photo de gauche) avec l'expérimentation en 1972 d'une méthode d'enseignement en primaire et le recteur Pierre Deyon, auteur en 1982 d'une « circulaire sur la langue et la culture régionales en Alsace ».

La politique linguistique pèche par manque de volontarisme et surtout par manque de cohérence mais le système éducatif adhère-t-il véritablement au développement du bilinguisme ?

Les recteurs successifs se sont impliqués dans le développement de l'enseignement bilingue mais ont eu des difficultés à s'affranchir de la norme nationale. Pierre Deyon : recteur de la rupture de 1981, a su séduire les élus de la majorité alsacienne. Il a marqué l'histoire de l'Académie par la durée de sa présence à Strasbourg (onze ans) mais l'idée de paritarisme pour les deux langues était dans son esprit inacceptable. Il faut saluer le volontarisme de Jean-Paul de Gaudemar, son approche d'économiste et son ouverture sur le transfrontalier. Gérald Chaix spécialiste de l'histoire d'Allemagne, promoteur du remarquable manuel d'Histoire franco-allemand, était déterminé à faire avancer le «bilangue» qui ne devait pas être le trilingue… !

Mais la politique rectorale a-t-elle été relayée efficacement pour qu'elle se traduise dans la pratique des enseignants ? Nous n'avons jamais retrouvé un inspecteur disposant de l'autorité de M. Holderith pour gérer la crainte et la méfiance des enseignants du monolingue qui considèrent le système bilingue comme concurrent.

Face à l'opposition des syndicats d'enseignants et de certaines associations de parents d'élèves, il fallait bâtir un autre environnement pour soutenir le développement du bilinguisme avec le mouvement associatif : c'est ainsi qu'ont été créées les classes ABCM répondant aux attentes de nombreux parents, mais aussi Eltern, Lehrer, etc. dont l'engagement militant a permis de jeter les bases de tout un système associatif.

Que dire de l'implication du personnel politique alsacien pour la promotion de l'enseignement bilingue ?

Les Présidents Marcel Rudloff et Adrien Zeller avaient une profonde culture régionale et européenne, ils ont porté un intérêt permanent aux questions d'éducation et se sont fortement impliqués dans les relations tri-nationales et dans le Conseil Rhénan. Mais l'un et l'autre avaient un profond respect pour les hauts fonctionnaires de l'État et ont été parfois très compréhensifs vis-à-vis des recteurs.

Sur la question du bilinguisme peu d'élus de poids se sont résolument en-

gagés pour cette cause. Les conventions, les budgets annuels ont été votés mais sans passion. Pouvait-on faire autrement ? Il fallait préserver l'unité de façade.

Les élus de la Région qui se sont réellement engagés pour le bilinguisme se comptent sur les doigts d'une main. Henri Goetschy s'est mobilisé corps et âme pour le soutien financier à ABCM, pour la création de l'ORBI et pour la nomination de Fred Urban. Il faut souligner les engagements de Bernard Stoessel, Odile Uhlrich-Mallet et de Andrée Buchmann, ils ont su se montrer offensifs et exigeants.

En réalité, la question du bilinguisme fracture l'ensemble des groupes politiques. Certains élus rejettent la définition même de la langue régionale, ils ne peuvent admettre que l'allemand soit langue régionale de France. Pour eux l'allemand peut se concevoir comme « la langue du voisin » et dans cette logique, ils demandaient que les Badois aient sur leur territoire la même ambition pour l'enseignement du français.

Pour d'autres, la centration excessive sur la langue régionale est une forme de passéisme. Le mondialisme impose **l'anglais** comme langue première. Ils prônent un véritable plurilinguisme… un affichage teinté de mauvaise foi qui permet de relativiser l'urgence du bilinguisme, voire de le discréditer.

Quelles conclusions doit-on en tirer ?

Le développement de la langue régionale est d'abord **un acte politique** qui nécessite un cadre institutionnel clair, stable et une identification précise des responsabilités. Objectifs et moyens sont à définir par les autorités politiques en charge de l'avenir de la région par un transfert clair de compétences actuellement dévolues à l'État notamment pour la définition des programmes tout au long de la scolarité et pour la formation des maîtres.

Le développement de cette politique linguistique et culturelle suppose **cohérence et clarté dans l'énonciation et continuité dans l'exécution** sur des objectifs évaluables.

Le développement d'une telle politique suppose **une implication forte des mouvements associatifs** donc une reconnaissance de leur apport, cela vaut pour les associations spécialisées comme Lehrer, Eltern, ABCM mais cela vaut tout autant pour les associations militantes qui, comme Culture et Bilinguisme, mettent leur énergie et leur enthousiasme pour la promotion de notre identité.

PAUL HIGI
Ancien directeur de l'Éducation et de la Formation au Conseil régional d'Alsace

---

CLAUDE FROEHLICHER

Errare humanum est, perseverare diabolicum !

En Alsace, nous bénéficions d'une chance unique : notre langue régionale est aussi la langue la plus parlée en Europe ; tourner le dos à cette réalité, c'est tourner le dos à notre avenir, à la modernisation de notre identité régionale. Et vouloir isoler notre dialecte de la langue allemande revient à vouloir opposer les deux faces d'une même médaille : essayez, c'est impossible !

Les étapes d'une prise de conscience

Il y a 50 ans, comme nombre d'Alsaciens de ma génération, je devenais inconsciemment bilingue. Elevé par des parents et des grands-parents dialectophones et germanophones, j'acquérais sans le savoir des compétences linguistiques qui allaient marquer ma vie scolaire, étudiante, professionnelle et privée, toute ma vie en somme…

Je n'étais bien entendu pas plus conscient qu'en même temps, l'Alsace désapprenait à être bilingue, biculturelle, à être, avec une partie de la Moselle, la seule véritable plateforme « naturelle » d'échanges de tous types entre la France, l'Allemagne et le monde germanophone.

30 ans plus tard, c'est dans un aveuglement consternant que j'ai donné une éducation monolingue à mes enfants,

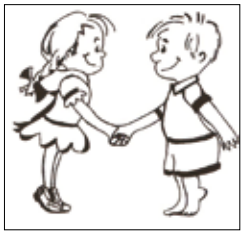

ne transmettant que de manière très parcellaire ce patrimoine essentiel que sont notre langue et notre culture régionales : de KIKA à la demande faite aux grands-parents de parler alsacien aux petits-enfants, leur renvoyant ainsi le mistigri de la mauvaise conscience – « *aidez-nous à faire avec les petits-enfants ce que nous n'avons pas fait nous-mêmes* » – …, tout cela n'était que mesurettes de rachat.

En 2005 m'apparut toutefois l'occasion – certes tardive mais néanmoins magnifique – de faire quelque chose pour aider ma région à se réapproprier, du moins partiellement, cette histoire, cette compétence, ce patrimoine : il existait donc, grâce à l'engagement de militants de la première heure et de quelques politiques courageux et visionnaires, la possibilité d'inscrire les enfants dès la maternelle dans une classe dite bilingue paritaire ; ils suivraient un enseignement dans les deux langues jusqu'en fin de collège ! Eureka, quelle chance…

Quinze ans plus tard me voici depuis trois mandats présidant l'association *Eltern Alsace*, celle qui nous avait alors apporté une aide précieuse pour ouvrir cette première classe bilingue dans le Val d'Orbey, terre welche s'il en est !

Seule l'École peut inverser la courbe et réinstaller durablement le bilinguisme

L'enseignement bilingue est la colonne vertébrale de la réappropriation par l'Alsace de sa culture bilingue ; seule l'École a la capacité de toucher suffisam-

ment de jeunes pour inverser la courbe et réinstaller durablement le bilinguisme dans notre région où la transmission dans le cercle familial est totalement insuffisante pour faire perdurer notre langue régionale de manière automatique. Bien entendu, comme tout enseignement prodigué à l'école, il ne s'enracinera dans la société que si la langue est également vécue dans le quotidien hors l'école.

Alors cette obligation de garder, réenchanter et pérenniser notre patrimoine linguistique a fait du chemin dans les têtes : les parents sont demandeurs d'enseignement et d'environnement bilingues, les responsables politiques opposés aux mesures de promotion du bi-/plurilinguisme ne sont plus guère audibles, les enseignants et accompagnants concernés font le plus souvent un travail admirable.

Les chantiers qui restent ouverts

Et pourtant, il reste beaucoup à faire pour parvenir à rendre évidente et naturelle la réalité d'une Alsace bilingue et à nouveau profondément biculturelle.

Trois chantiers restent ouverts – parmi d'autres probablement – et loin d'être en voie de parachèvement :

1. Le basculement de la politique de la demande vers celle de l'offre en matière d'enseignement bilingue : 25 ans après l'ouverture des premières classes bilingues dans l'école publique, l'ouverture de nouveaux sites bilingues reste encore trop souvent liée à la mobilisation quasi-militante de parents qui ne comprennent pas pourquoi cet enseignement n'est pas proposé dans « leur » école.

Comment comprendre que les parents ne puissent pas, au moment de l'inscription de leur enfant en maternelle, exprimer simplement leur souhait de lui faire bénéficier d'un enseignement bilingue, y compris dans les écoles où le bilingue n'est pas encore proposé, et obtenir satisfaction. La proposition venant de l'institution serait bien plus audible, normalisée et la demande monterait en flèche !

2. La mise en place – enfin – d'une véritable stratégie de recrutement et de formation des enseignants : immense serpent de mer, servant tantôt d'excuse tantôt de repoussoir, et toujours de raison à ne pas faire plus…

3. Une intégration systémique et « décomplexée » de la langue régionale dans la vie quotidienne – médias, animations et productions culturelles, signalétique, … – et une démultiplication beaucoup plus dynamique des échanges transfrontaliers, permettant de donner du sens à cet « apprentissage », à cette réappropriation.

Solutions et espoirs

Qui sait comment pourront être lus et interprétés ces propos dans dix ou vingt ans ? …

Toujours est-il qu'en cette fin d'année 2018, les dernières évolutions de notre organisation territoriale, à savoir la (re-)création d'une Collectivité – dite Européenne – d'Alsace, laisse entrevoir des solutions et des espoirs de jours meilleurs.

Peut-être l'Alsace nouvelle bénéficiera-t-elle de leviers d'action permettant la mise en œuvre des principes énoncés plus haut :

- Ouvrir les sites bilingues par rapport au maillage territorial et non pas pour satisfaire d'abord les revendications des plus forts en gueule
- Mener une véritable politique pour attirer les enseignants, assortie de modules de formation performants et d'incitations – mais oui, financières entre autres ! – motivantes
- Faire vivre la langue régionale dans la ville, dans la communication publique, dans les échanges avec les voisins germanophones…

À ce titre, la création d'une Haute Autorité de la Langue Régionale qu'appellent de leurs vœux plusieurs cosignataires de la présente brochure est certainement nécessaire pour symboliser et concrétiser cette nouvelle politique.

CLAUDE FROEHLICHER
Président de l'association Eltern

PIERRE KLEIN

Zweisprachig unsere Zukunft : ja, aber…

Die Ablehnung der eigenen Sprache ist die Konsequenz einer Verdrängung des Ich-Bewusstseins und einer Behinderung des Wir-Bewusstseins. Sie ist die Folge einer Bedrohung oder Verletzung der Selbstakzeptanz und des Selbstwertgefühles. Muss man sich nicht in einer tiefen Identitätskrise befinden um die Sprache des Seins und des Mitseins zu verleugnen? Jede Identität ist ein Konstrukt, auch die elsässische und der Zustand in dem sie sich befindet.

Die heutige sprachliche Lage

Die heutige sprachliche Lage charakterisiert sich seit den sechziger Jahren, durch:

1. Die gewaltigen **Fortschritte in der Kenntnis und der Verwendung der französischen Sprache**, die jetzt eine Volkssprache und immer mehr die Mutter- und 'Alleinsprache' zahlreicher Elsässer (zweifellos schon für mehr als 60% der Bevölkerung) geworden ist. Sie wird heute von der ganzen Bevölkerung beherrscht. Wir erleben sogar, seit der Mitte des 20. Jahrhunderts, eine

Um eine echte Sprachpolitik zu fördern haben sich viele elsässische Vereinigungen in einen „Verband Zweisprachiges Elsass" zusammengeschlossen.

echte linguistische Mutation zu ihren Gunsten.

2. Einen deutlichen sozialen und linguistischen **Rückgang der Dialekte** (quantitativ und qualitativ). Das Elsässerdeutsch ist selbst im engen Familienkreis nicht mehr vorherrschend und ist fast vollständig vom öffentlichen und offiziellen Leben ausgeschlossen. Noch beherrscht von etwa 40% der Elsässer liegt es bereits außerhalb des Kenntnisbereichs von drei Vierteln aller Jugendlichen.

3. Eine Schritt für Schritt eingeleitete sprachpolitische und psychologische **Ausbürgerung und Verweisung des Standarddeutschen**, das jetzt vielen als Fremdsprache vorkommt. Immerhin wird es noch benutzt, um ein wenig die Bedürfnisse der älteren Generationen zu befriedigen. Die deutsche Koinè wird mittelmäßig durch den Teil der Bevölkerung gesprochen, der eine Sekundarausbildung durchlaufen hat, das heißt durch etwa 40% der Elsässer. Benutzt wird sie noch geringfügig in der regionalen Presse, den Kulten, der Wahlpropaganda, im größeren Ausmaß beim Zuschauen oder Zuhören von deutschsprachigen Medien und immer mehr im Bereich der grenzüberschreitenden politischen Zusammenarbeit und des volkswirtschaftlichen Handels. Seit den siebziger Jahren wurde ein bescheidener, keineswegs ausgleichender Unterricht der deutschen Sprache in der Grundschule wieder eingeführt. Seit den neunziger Jahren wurden bilinguale französisch-deutsche Klassen in Vor- und Grundschulen eröffnet, aber sie decken bei weitem weder die Nachfrage noch die Bedürfnisse. Nicht einmal 10 % der Schulbevölkerung werden heute mit diesem Lehrgang beglückt.

4. Das Anwachsen von Sprachen, die auf Einwanderung zurückgehen (Berberisch, Arabisch, Türkisch, Kurdisch...) und oft die psychosoziale Notlage der regionalen Sprache teilen.

Infolge dieser vielfältigen Situation ist die heutige sprachliche Lage für diejenigen, die sich eine zumindest zweisprachige elsässische Zukunft erwünschen, besorgniserregend und komplex. Und sie wird es bleiben, ja sich sogar verschlimmern, weil keine wahre demokratische Debatte stattfindet, das heißt kein kommunikatives Handeln von gleichberechtigten Dialogpartnern in einer unbegrenzten und herrschaftsfreien Öffentlichkeit, geprägt von der Prämisse einer moralischen Gesellschaft. Fängt der Dialog nicht erst dann an, wenn man davon ausgeht, dass der Andere Recht haben könnte? Beruhen Respekt und Anerkennung nicht auf Gegenseitigkeit? Bedeutet Demokratie nicht in Einklang bringen des Universellen mit dem Unterschiedlichen? Auf diese Frage fordert die Vernunft ein klares Ja. Leider bleibt die Demokratie unvollendet und das Elsass deshalb auch.

Deutsch im Unterricht im Elsass, Deutsch in der elsässischen Gesellschaft

Die **ersten zweisprachigen Klassen sind im Jahre 1991** auf einer assoziativen Initiative entstanden, im vorliegenden Fall jene von ABCM-Zweisprachigkeit (Associations pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle). Solche zweisprachige Klassen gab es schon in der Bretagne, im französischen Baskenland, in Okzitanien, aber nicht im Elsaß. Die Öffnung von zwei ersten assoziativen Klassen hat das **Bildungs- und Schulwesen mehr oder weniger gezwungen zu reagieren**. 1992 eröffnete dieses die ersten öffentlichen zweisprachigen Klassen. Heute verfolgen etwa 29.000 Schüler einen paritätischen zweisprachigen Unterricht (12 Std. in Französisch und 12 Std. in Deutsch) in öffentlichen Schulen oder privaten und assoziativen Schulen, die unter Vertrag mit dem Staat sind.

Das **Prinzip der Zweisprachigkeit ist im Elsass weitgehend akzeptiert.** Zum Beispiel dort wo die Schule einen zweisprachigen Unterricht anbietet, nehmen ihn die Familien zu 50% für ihre Kinder an. Nur wird nicht genügend für ihre Entfaltung unternommen.

Wenn man von einer Politik der Nachfrage zu einer Politik des Angebotes übergegangen wäre, hätten wir also schon 50% von Kindern, die in zweisprachigen Stufen eingeschult würden. Ein solcher Beitrittssatz hätte zweifellos eine Dynamik geschaffen, und wir könnten bereits eine Verallgemeinerung des Systems haben.

Jedoch bleiben politische Widerstände auf der Seite des Staates und dessen Ministeriums für Bildungs- und Schulwesen. Frankreich bleibt sehr jakobinisch und definiert immer noch die französische Nation wie eine Ethnie, das heißt durch objektive Daten, nämlich die Einheitlichkeit und Einzigartigkeit der Sprache, der Kultur und der Geschichte. Dass Französisch die gemeinsame Sprache aller Franzosen ist, wird nicht bestritten, aber warum sollte sie die einzige Sprache Frankreichs sein?

Der Verband Zweisprachiges Elsass hat Vorschläge für eine umfassende Politik zur Förderung der Regionalsprache des Elsass zusammen gestellt.

Ausgehend von einer solchen Konzeption der Nation kann man begreifen, dass die regionalen Sprachen Frankreichs nur kaum geduldet sind. Zu dieser Haltung kommt im Elsass noch der traditionelle **französische Anti-Germanismus** als zusätzliche Schicht zu der oben erwähnten Feindseligkeit dazu.

Es ist also nicht erstaunlich, dass die Nachfrage bezüglich des zweisprachigen Unterrichts in Frankreich ziemlich schwach ist. Im Elsaß kommt der Traumatismus der Nachkriegszeit, noch dazu. Während drei Jahrzehnte wurde alles Deutsche, so auch die deutsche Sprache, verdrängt. Diese Haltung wurde natürlich von den Gegnern der sprachlichen Vielfalt Frankreichs ausgenutzt, wenn nicht aufgebaut.

Jedoch ist heute die elsässische Jugend von den Komplexen ziemlich befreit. Außerdem ist sie sich der Bedeutung der Kenntnis der deutschen Sprache in einer Region, die ihre Zukunft nicht getrennt vom anderen Rheinufer sehen will, bewusst geworden. Die Eltern, ob sie aus dem Elsass stammen

oder kürzlich zugewandert sind, die einen zweisprachigen Unterricht für ihre Kinder wählen, tun es (minderheitlich) auf Grund der elsässischen Identität und (mehrheitlich) auf Grund der wirtschaftlichen Lage des Elsass im Oberrhein und der kognitiven Vorteile der Zweisprachigkeit. Diese Eltern kommen meist aus der Mittel- oder höheren Schicht der Gesellschaft, nicht aus Gründen eines angestrebten Elitismus, sondern ganz einfach, weil sie besser über das Angebot bezüglich des zweisprachigen Unterrichts informiert sind.

Das Hauptproblem ist jenes des Mangels an Lehrern, die die erforderlichen Kompetenzen besitzen. Dies bremst die Entwicklung des paritätischen zweisprachigen Unterrichts, so dass auch der dreistündige Deutschunterricht oft fiktiv ist. Diese Lage gründet auf zahlreichen Ursachen und benötigt Interventionen auf mehrfachen Niveaus. Eine der Schwierigkeiten steht mit der Tatsache im Zusammenhang, dass das durch die Universität vorgeschlagene Bildungsangebot nicht angemessen ist.

Welche Lösungen? Eine Erste könnte die Zurückzugreifung auf Lehrer aus Deutschland, der Schweiz oder Österreich sein. Aber es gilt immer noch die Anerkennung ihrer Diplome zu erhalten. Eine andere Lösung würde darin bestehen, den angestellten Lehrern eine Weiter- und Fortbildung zu ermöglichen. Für die künftigen Lehrer braucht man eine spezifische Bildung vom 1. Universitätsjahr an, einen finanziellen Anreiz um den Einstieg in die Karriere zu fördern, sowie eine wirksame Unterstützung hinsichtlich pädagogischer Werkzeuge.

Ausblick, gewünschte organisatorische und inhaltliche Verbesserungen

Wie schon erwähnt, stoßen heute die Fortschritte des regionalen Unterrichts auf zahlreiche Schwierigkeiten. **Das Elsaß ist im Verzug hinsichtlich des zweisprachigen Unterrichts.** Zum Beispiel 40% der Kinder sind in zweisprachigen Klassen im Baskenland. Im Elsaß, 16%! Um aus dieser Lage herauszukommen ist es notwendig und dringlich eine **globale, zusammenhängende und aktive Politik** zu Gunsten der zweisprachigen Erziehung aufzubauen. Gefordert werden : wirksame Mechanismen der Bewertung der Ausbildung, klare Statistiken über die verfügbaren Ressourcen und vor allem eine bestimmte Direktion, die über eine breite Zuständigkeit verfügt, um transparent und verantwortlich diese Politik des Unterrichts unserer regionalen Sprache durchzuführen.

Um den Problemen der Zweisprachigkeit im Elsaß eine globale und dauerhafte Lösung zu geben, muss man den lokalen, Akteuren mehr Kompetenzen geben und die Verantwortung besser versammeln. Deshalb schlagen wir die Schaffung einer „hohen dezentralisierten Behörde" vor, die besonders dem Unterricht der regionalen Sprache, Geschichte und Kultur gewidmet ist, und die Kompetenzen des Staates und die Beiträge der Gebietskörperschaften zusammenträgt, in Absprache mit den Vertretern der Eltern, der Lehrer und der Vereinigungen, die an der Förderung der regionalen Sprache und Kultur arbeiten, und die über die Gesamtheit der notwendigen Macht verfügt um:

- die Entwicklung des Unterrichts zu planen,
- die Bildung der Lehrkräfte zu organisieren,
- das Rekrutieren der Lehrer zu gewährleisten,
- die pädagogischen Werkzeuge zu entwickeln,
- die Entscheidung über die Öffnung der Klassen
- die Entscheidung über die Einstellung der Lehrer,
- die Kontrolle über das ganze System zu gewährleisten.

Ein anderes Problem besteht in der Abwesenheit eines Unterrichts der Geschichte des Elsass

Warum unterrichtet man die Geschichte Frankreichs? Um Franzosen zu fabrizieren! Warum unterrichtet man nicht die Geschichte des Elsass? Um keine Elsässer zu fabrizieren! Der Unterricht der Geschichte bleibt in Frankreich derjenige der eigenartigen und einheitlichen Geschichte Frankreichs, die außerhalb des europäischen Kontinuums eingeschrieben ist, die Geschichte der Macht, die Geschichte eines mythischen Frankreichs. Was auch immer, sie lässt das wirkliche Frankreich, d.h. die Geschichte der französischen Verschiedenheit noch sehr unberücksichtigt, sei sie historisch, sprachlich, kulturell oder religiös.

Der Unterricht der französischen Geschichte muss sich ändern, an erster Stelle, weil sich die Elemente der französischen Identität ändern. Die Vielfältigkeit der Nation und die Ausdehnung der Bürgerschaft in neuen Dimensionen rufen zur Vielfältigkeit und zur Ausdehnung der Geschichte auf. Es geht besonders darum, **die gerechten Forderungen der Verschiedenheit in Betracht zu ziehen** durch eine Dekonstruktion-Rekonstruktion des Geschichtsunterrichts Frankreichs, die es ermöglicht alle unterdrückten Gedächtnisse in eine neue Perspektive einzubeziehen, Basis einer

Seit Jahren wirbt die René Schickele Gesellschaft um eine globale Sprachpolitik die allein die Realität der Sprachlage im Elsass ändern kann.

aktualisierten und lebendigen nationalen Identität für die Franzosen von heute. Die Gedächtnispflicht, „le devoir de mémoire", muss unbedingt mit der Berücksichtigung der Verschiedenheit der Gedächtnisse, „la diversité des mémoires", gehen.

Es ist nicht möglich, sich mit dem zu identifizieren, was man nicht kennt, eine Empathie zu entwickeln zu dem was man nicht wahrnehmen kann. **Wenn auch das Elsass eine Geschichte hat, hat es andererseits kein kollektives Gedächtnis,** weil die Elsässer sich nie mit ihrer Geschichte auseinander setzen konnten. Deshalb ist es dringend erforderlich zusammen die Geschichte und ihre Kultur, die Kultur und ihre Geschichte, ihre Originalität wie ihre Vielfältigkeit, zu bearbeiten.

Man kommt nicht als Elsässer zur Welt, man wird es, in dem man sich damit identifiziert was die elsässische Identität bildet, d.h. mit der Geschichte und der Kultur, im weitesten Sinne des Wortes, wie sie sich im Elsass aufgebaut haben und aufbauen. **Zwar kommt man nicht als Elsässer zur Welt. Man wird es. Noch muss man es können.**

PIERRE KLEIN
Président de la Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

JACQUES SCHLEEF

Le bilinguisme : l'avenir d'une illusion
Zweisprachigkeit: der Weg ist das Ziel

En 1968, la grande majorité des habitants de l'Alsace - y compris des moins de 15 ans, en ville comme à la campagne - pratiquaient quotidiennement son dialecte alémanique ou francique ; elle avait une bonne compréhension passive et souvent une maitrise écrite de la langue allemande qui n'était pas (alors) perçue comme « étrangère », mais bien plutôt comme historique, culturelle et régionale. Aujourd'hui, la situation est radicalement différente, avec une connaissance « résiduelle » de l'alsacien dans les jeunes générations, et une place évanescente dans la vie publique ; s'agissant de l'allemand, il a quasiment disparu (même dans nos églises) et son enseignement est largement insuffisant pour assurer la transmission de l'héritage littéraire de Otfried von Weissenburg, Geiler von Kaysersberg, Albert Schweitzer et André Weckmann.

Combien d'abibacheliers ? Combien d'élèves en classes bilingues ? Combien d'articles en allemand dans la presse ? *Das Ziel einer deutsch-französischen Zweisprachchigkeit ist immer mehr ein Weihnachtsmärchen !* Pour stopper cette érosion souvent perçue (depuis Germain Muller…) comme inéluctable et peut-être « inverser la tendance », **une stratégie politique assumée est nécessaire pour montrer aux Alsaciens, eux-mêmes prompts à courber l'échine, qu'ils ont le droit et le devoir de redresser la tête et de « dénouer » leur langue.** *Die Elsässer müssen ihre Sprache « zurückgewinnen » : diese Herausforderung braucht eine politische Unterstützung, aber sie kann nur erfolgreich sein, wenn die Menschen das wollen.*

La question qui se pose est celle de l'identité de l'Alsace et des Alsaciens, qui ont le choix entre devenir « Alsaçais » ou « Elsaciens ». Pour donner sa chance au projet quasiment « sioniste » d'une Alsace bilingue français-allemand (enracinée dans un dialecte vivant), des priorités s'imposent aux acteurs publics et privés concernés :

- identification des objectifs
- mise en œuvre des outils
- communication sociale.

L'identification des objectifs - Was wollen wir erreichen ?

Le bilinguisme français-allemand impose **de placer sur un pied d'égalité le français, langue de l'État, et l'allemand, langue régionale** ; s'agissant des administrations territoriales, des entreprises, des associations et

des particuliers, ceux-ci doivent avoir le choix d'utiliser le français ou l'allemand, voire l'alsacien pour la communication écrite et orale. Cette exigence peut paraître coûteuse sur le plan financier, mais l'exemple d'autres pays (comme le Canada ou le Luxembourg) montre sa faisabilité et son intérêt politique, économique et culturel. Faisant également partie de notre patrimoine, ne doivent pas être exclues les autres langues pratiquées en Alsace, qu'il s'agisse du dialecte roman (welche), des langues traditionnelles (yiddish, manouche) ou des langues européennes et extra-européennes importées par les immigrations successives depuis la fin du XIXe siècle.

De fait, la réalité alsacienne est plus proche de l'Irlande ou du Pays de Galles, **avec une langue régionale «moribonde» qui a besoin du soutien de la collectivité pour subsister** (malgré la proximité d'un espace germanophone important et attractif).

- En matière d'enseignement scolaire et de formation professionnelle, l'allemand doit être imposé comme langue obligatoire (dès l'école maternelle); l'objectif de 25 % d'abibacheliers d'ici 2030 doit être annoncé officiellement,
- À l'université, un enseignement en allemand de certaines matières (histoire, géographie, économie, etc…) doit être mis en place.
- **La place de l'allemand et de l'alsacien dans la vie publique** (entreprises, administration territoriale) doit être valorisée et accrue.
- Les médias écrits et audio-visuels ont un rôle éminent à jouer pour cette reconquête quantitative et qualitative ; il en va de même pour le monde associatif culturel et sportif ainsi que les organisations spirituelles, syndicales et politiques.

Symbole de la place « singulière » de l'Alsace dans les relations franco-allemandes, cette compétence linguistique est cruciale pour l'intégration européenne de l'Alsace ; elle serait aussi un atout pour la France qui manque cruellement de germanistes, en particulier pour promouvoir ses exportations vers l'Europe centrale.

La mise en œuvre des outils - Was können wir tun ?

La création d'une nouvelle collectivité est une chance à saisir, si celle-ci est effectivement dotée de compétences en matière d'enseignement et de culture.

- Le recrutement de professeurs d'allemand dialectophones est indispensable ; ceux-ci doivent aussi utiliser l'alsacien comme support pédagogique ;
- leur formation doit inclure une com-

Le directeur de France Bleu Alsace Francis de Haro promeut une radio dialectale sur internet. Une démarche positive. Mais est-elle à la hauteur d'une vraie politique bilingue des médias en Alsace ?

posante dialectale, avec une incitation financière pour ceux qui s'engagent aussi dans des activités périscolaires.

• **Les communes, les EPCI et la collectivité d'Alsace devront soutenir l'utilisation de l'allemand** et de l'alsacien (conformément à la Charte européenne des langues régionales, que la France n'a toujours pas ratifiée) ;

• le recrutement des agents publics y compris dans les hôpitaux et établissements sanitaires et gériatriques, doit accorder une place appropriée à la langue régionale (concours, bonifications d'examens).

Les crédits actuellement alloués à la promotion de la langue régionale sont notoirement insuffisants ; la Collectivité d'Alsace doit obtenir la maîtrise de l'enseignement primaire et secondaire afin d'«alsacianiser» les programmes, en particulier pour les matières permettant de renforcer l'identité régionale (par exemple pour le français, utiliser des auteurs comme Claude Vigée).

La communication sociale - Wie kann man die Familien überzeugen?

Il faut convaincre les Alsaciens que l'allemand et le dialecte sont des « langues vivantes d'avenir » et ne sont pas un « héritage » à mettre sous cloche ou au musée…

Lors de chaque mariage et/ou déclaration de naissance, **une brochure bilingue doit être remise aux familles pour les encourager à transmettre l'alsacien** (et les autres langues pratiquées en Alsace);

• **des émissions destinées à la jeunesse** doivent être diffusées à des heures de grande audience dans les médias publics ; un quota de musique alsacienne (y compris des créations contemporaines) sera imposé pour la radio publique et sa diffusion encouragée dans les lieux publics (zones commerciales); pour l'allemand une coopération avec la Suisse et l'Allemagne sera développée (formation et recrutement, pédagogie, mobilité).

• **Un concours annuel d'expression dialectale** pourrait être organisé à destination de la jeunesse.

• De même un «**Elsass-Fest**» annuel (dans une commune alsacienne différente) serait une initiative à établir pour montrer aux Alsaciens que la pratique de leur langue n'est pas de «l'acharnement linguistique», mais un vecteur de communication moderne.

Les responsables publics doivent assurer une « fonction prescriptive pour rendre à l'alsacien/l'allemand une place de référence dans la vie sociale et assurer sa reconquête psychologique et vernaculaire.

Die Mundart ist im Elsass vom Aussterben bedroht. *Die engen wirtschaftlichen Verbindungen und der historische kulturelle Austausch leidet unter einer Entwicklung die „den Rhein ausbreitet"... Das Elsass muss mit seinen Nachbarn am Oberrhein eine neue Partnerschaft anstreben, um dieses gemeinsame alemannische Erbe zu retten und an die jungen Generationen weiterzugeben. Zum Glück braucht man die Freiheit, für die Freiheit braucht man Mut!*

Le bilinguisme est pour l'Alsace une question essentielle pour son ambition franco-allemande et européenne : à nous de faire de cette revendication un projet !

JACQUES SCHLEEF
Secrétaire général du Club Perspectives Alsaciennes
Ancien directeur du festival Summerlied

RÉMY MORGENTHALER

1914 - 2018 : l'autre guerre de positions…

Doucement mais sûrement, répondant à une mode, à la reconnaissance par la pratique d'une «langue de salons», à l'intégration nécessaire aux relations économiques et de plus en plus indispensable socialement, puis à nouveau cruellement touchés par un autre conflit mondial, les Alsaciens ont adhéré à la culture linguistique dite des « libérateurs ». Reste que les racines sont téméraires et la nature garde son ardeur pour reconquérir l'espace de sa vitalité.

La découverte d'une Alsace autrement plus authentique que les images d'Epinal et contes de mémoires «d'optants» dès l'arrivée en «mode conquête» des premières troupes françaises en 1914, n'a pas éveillé que surprises. Dès le «retour» en 1918 de cette terre rhénane dans le giron français, s'imposait pour la république victorieuse la nécessité de gommer tout passé qui ne saurait correspondre parfaitement à ce que toute une nation s'était fabriqué à coups de propagande. S'il était simple de «cocarder» les coiffes traditionnelles, de faire danser les jeunes filles aux rythmes d'une libération et de trinquer avec les néofrançais, il n'était pas aisé d'étouffer cette langue ancestrale, ennemie en ses accents, seul mode d'expression des contemporains de la «province allemande de France» devenue «province perdue» par le traité de Francfort. Tout a été mis en œuvre pour fabriquer une unité linguistique nationale naguère imaginée par François Ier…

Retrouver le lien avec l'histoire, avec la langue, avec les voisins…

Un bourgeon apparaît en 1968, se référant à un grand écrivain «français

de langue allemande» comme celui-ci aimait à se définir : poète rhénan qui voyait dans les eaux du fleuve les liens d'un peuple qu'il nourrissait de ses deux rives. Les initiateurs du «Kreis» – Cercle René Schickele, souvent mal compris et sujets à critiques en leurs débuts, prirent le bâton de pèlerin pour un chemin autre, une conception différente, une revendication plus authentique de notre appartenance à la République française. Il convenait tout d'abord de sensibiliser les populations encore sous le choc d'oppressions d'un récent passé à se réapproprier leur identité ballotée au fil des événements et vouée aux oubliettes des temps. Il importait de ne pas perdre le lien de compréhension d'une histoire que seuls les locuteurs germanophones sont en mesure d'interpréter en sa réalité. Il devenait crucial de retrouver un lien fraternel avec les habitants de l'autre rive du Rhin pour donner à l'Europe le ton d'une sympathie qui se concrétise en bons voisins, enfants d'une longue histoire commune.

Entreprise courageuse et louable en ses activités mais surtout en ce qu'elle essaima en prises de conscience et en motivations pour voir émerger, quelque temps plus tard, d'autres structures associatives et initiatives diverses en faveur de la langue et de la culture régionales. Il n'est pas utile de rappeler tout ce qui se mit en mouvement au cours de ce demi-siècle. Les résultats sont visibles et même si bien trop fragiles encore ou trop disparates, ils sont à l'image d'une Alsace qui s'affirme au fil du temps, mais sûrement.

La « guerre des langues » n'est pas gagnée

Le chemin est certes long mais nous revenons de loin. Si en 1968 la majorité des Alsaciens pratiquaient leur langue régionale, peu d'entre eux étaient conscients de la lente agonie de leur culture. Les réalités se sont inversées : 2019 ne connaît plus que peu d'enfants qui maîtrisent notre langue mais nombre de parents adhèrent à l'idée qu'il est nécessaire de la faire vivre, de la pérenniser.

Toujours plus nombreux sont également ceux qui, de plus en plus jeunes s'engagent à sa défense, à sa valorisation et à son épanouissement. La «guerre» des langues de France n'est pas encore gagnée et les assauts de la «francophonie» sont à redouter à chaque nouvelle conquête des langues et cultures régionales alors que celles-ci s'inscrivent sans aucune réserve en application des Droits de l'Homme et du Citoyen.

De concert avec «Culture et Bilinguisme», l'association Heimetsproch ùn Tradition porte l'avenir de notre langue et de notre culture pour que soit évité aux générations futures de se retrouver devant un monument en mémoire d'une langue morte. Notre sympathie et nos encouragements vont à toute initiative et tout particulièrement à cet enthousiasme qui nous a tous touchés. Heimetsproch ùn Tradition s'inscrit en fervent partenaire afin de transmettre cette richesse unique tel un devoir pour une identité à même de croiser les voix de part et d'autre du Rhin.

RÉMY MORGENTHALER
Président de Heimetsproch ùn Tradition

DANIEL HOEFFEL

Alsace et bilinguisme

Il ne suffit pas d'affirmer que l'Alsace, la France Rhénane, est un atout majeur pour notre pays au cœur de l'Europe, si on ne reconnaît pas que sa vocation bilingue en constitue un élément essentiel.

Les guerres et alternances politiques du siècle et demi passé, n'ont pas réussi à effacer cette évidence malgré les efforts venant d'horizons divers. Aujourd'hui et demain, plus que jamais, l'identité culturelle des régions – et l'accès naturel à la langue du voisin en est un élément essentiel – constitue et constituera un atout majeur et un élément de cohésion dans la construction européenne.

Ayant vécu dans ma jeunesse, comme tous mes condisciples, un parcours scolaire perturbé par les alternances politiques respectives, je puis

Le tram transfrontalier Strasbourg-Kehl fait la promotion de l'allemand.

témoigner des conséquences négatives de politiques linguistiques cloisonnées et pénalisantes pour l'ouverture vers le voisin. L'Europe peut et doit concrétiser le contraire.

Sur le plan économique, et je l'ai vécu dans ma vie professionnelle, le bilinguisme a été dans les décennies de l'immédiat après-guerre, un atout exceptionnel pour la situation de l'emploi en Alsace. L'implantation d'entreprises étrangères en Alsace dans les années 1960 et 1970, qu'elles soient européennes, américaines ou japonaises, a été stimulée et facilitée par le bilin-

guisme franco-allemand. Et le fait, pour les Alsaciens, de parler l'alsacien, accès naturel à la langue allemande et à sa compréhension, a été ressenti comme un atout par les nouvelles entreprises. Quant aux travailleurs frontaliers alsaciens se rendant à la même époque vers la Suisse et l'Allemagne voisines, leur bilinguisme a beaucoup facilité leur insertion dans les entreprises du bassin rhénan.

Cette fluidité de la main-d'œuvre au sein de la région du Rhin Supérieur, facilitée par un accès naturel à la langue du voisin, a contribué, au-delà du seul plan économique et de l'emploi, à décloisonner un ensemble géographique entre Vosges, Forêt-Noire et Jura. Les collectivités territoriales, les mouvements associatifs, les Universités et Centres de Recherche apportent leur contribution au développement et à l'amplification de cette coopération devenue naturelle.

Encore faut-il que l'Alsace ne renonce pas à préserver et à développer l'atout qu'est le bilinguisme franco-allemand qui a contribué à initier ces échanges et cette coopération confiante et naturelle. Les hommes et les femmes du Rhin Supérieur ont besoin d'échanger dans leur langage commun qui dépasse toutes les barrières et les cloisons – et il en reste. La préservation et le développement du bilinguisme dans l'ensemble du Rhin Supérieur sont plus que jamais essentiels parce qu'ils contribuent à supprimer les anciennes lignes de fracture entre pays européens voisins, mais aussi parce qu'ils peuvent être le fer de lance de la coopération entre les pays membres de l'Europe.

Rendons hommage à toutes celles et tous ceux qui, il y a 50 ans : les associations telles que Le Cercle Schickele, nos écrivains alsaciens, des élus comme Henri Goetschy, des Recteurs d'Académie clairvoyants comme Pierre Deyon, avec le concours des collectivités territoriales. Ils ont su s'engager et être des précurseurs, des initiateurs ou les gardiens de la flamme.

Beaucoup reste à faire pour décloisonner les esprits, dissiper la méfiance, entraîner les enseignants, convaincre les parents que le bilinguisme n'est pas passéiste mais un levain, un stimulant et aussi une vision d'avenir.

Une Alsace forte de son identité, fière d'affirmer son rôle de fer de lance de la France Rhénane, exigeant sans complexe de pouvoir valoriser ses atouts : telle est l'ambition que nous devons nous fixer pour le court et le long terme.

DANIEL HOEFFEL
Ancien ministre

GERD F. HEPP

Erhalt der deutschen Sprache im Elsass - was ist von den deutschen Nachbarn zu erhoffen?

Seit 50 Jahren engagiert sich die René Schickele-Gesellschaft für den Ausbau der Zweisprachigkeit und die Bewahrung der elsässischen Regionalkultur. Fortschritte bei diesen Bemühungen bilden auch aus badischer Sicht ein höchst erstrebenswertes Ziel. Wirkliche Erfolge sind aber nur möglich, wenn die beiden Varianten der Regionalsprache, die elsässische Mundart und die deutsche Sprache als Referenzsprache, im Lebensalltag der Elsässer eine konsequente und nachhaltige Renaissance erfahren.

Die deutsche Sprache ist im Elsass zur Fremdsprache geworden

Fakt ist jedoch, dass im Elsass über Jahrzehnte ein zentralstaatlich gesteuerter sprachlicher und kultureller Assimilationsprozess stattgefunden hat. Wie ein Flächenbrand hat er die Sprachlandschaft verändert. Die Frankophonie dominiert heute alle Lebensbereiche, während die deutsche Sprache weitgehend marginalisiert wurde. Längst ist sie auf den Status einer Fremdsprache geschrumpft. In der öffentlichen, vor allem auch der politischen Wahrnehmung, gilt sie nicht mehr als die eigene, sondern in einem exklusiven Sinne nur noch als die «Sprache des Nachbarn».

Vor diesem Hintergrund dieses quasi monolingualen Szenarios erhoffen sich die Elsässer auch Unterstützung von den deutschen Nachbarn. Man geht davon aus, dass diese aufgrund historischer und kultureller Verbundenheiten am Erhalt der deutschen Sprache im Elsass ein besonderes Interesse haben. Dies schon aus sprachpraktischen Gründen. So genießen Deutsche, die als Touristen oder als Nicht-Touristen ins Elsass kommen, das Privileg, sich dort auch in der eigenen Muttersprache verständigen zu können. Man kann aus der gegebenen inneren Sprachverwandtschaft aber auch eine solidarische Verpflichtung ableiten. Das Elsass benötigt zum Erhalt seiner Regionalsprache auch Hilfe von außen. Aber bei genauerem Hinsehen, erweist sich die Sprachlandschaft im Grenzgebiet des Oberrheins aus historisch-politischen Gründen als ein hochkompliziertes Phänomen. Dabei gilt es mehrere Ebenen zu unterscheiden.

Sprachnationalismus? Unterschiede zwischen Frankreich und Deutschland

Maßgeblich ist vor allem die nationalstaatliche Ebene. Hier zeigen sich krasse Unterschiede. Im zentralistischen Frankreich prägt nach wie vor ein uniformierender Sprachnationa-

Illustration Tomi Ungerer.

lismus das Politikverständnis. Französisch ist als Nationalsprache in der französischen Verfassung fest verankert. Im föderalistischen Deutschland dagegen fehlt im Grundgesetz ein entsprechender Verfassungsartikel. In Frankreich ist die europäische Charta der Regional– und Minderheitensprachen bislang nicht ratifiziert, in Deutschland dagegen geltendes Recht. Sprache verbindet sich zudem in Frankreich weit stärker mit Nationalstolz. Bei dem feierlichen Staatsakt für den kürzlich verstorbenen Chansonnier Ch. Aznavour sagte Präsident Macron: «*Die französische Sprache ist ein Refugium, das heiliger ist als alles andere*». Ein vergleichbarer Satz würde einem deutschen Bundespräsidenten oder der Bundeskanzlerin, bei welchem Anlass auch immer, nie über die Lippen kommen. Entsprechend investiert Frankreich weltweit auch ideell und materiell wesentlich mehr in die Verbreitung der eigenen Sprache. Auch innerhalb der Europäischen Union verkämpft sich die französische Regierung weit mehr für den Statuserhalt der eigenen Sprache als Arbeits- und Regierungssprache als umgekehrt die deutsche Bundesregierung. Diese unterschiedlichen Positionen prägen auch das jeweilige Regierungshandeln, wenn es in der zwischenstaatlichen politischen Agenda um Sprachprobleme geht. Hier verhält sich die deutsche Seite deutlich zurückhaltender als die französische. Im Sonderfall des Elsass kommen historisch bedingte Sensibilitäten hinzu. Die deutsche Seite weiß um die besondere nationale Symbolik der Sprachenfrage und die Pariser Befürchtungen, eine Förderung der ungeliebten Regionalsprache könne das Gespenst der elsässischen Autonomie neu beflügeln. Um die deutsch-französische Freundschaft nicht zu stören, ist das Thema «deutsche Sprache im Elsass» daher in diplomatischen Kreisen mit einem absoluten Tabu belegt. Als kürzlich Dr. Voslamber, der Leiter der AG «Sprachenpolitik in Europa» im VDS (Verein Deutsche Sprache) im Auswärtigen Amt anfragte, ob die Sprachensituation im Elsass nicht einmal auf hochrangiger politischer Ebene angesprochen werden könne, stieß er auf deutliche Ablehnung. Man könne, so wurde ihm beschieden, sich nicht in die inneren Angelegenheiten Frankreichs einmischen. Auf seine zusätzliche Frage nach einer eventuellen Unterstützung der elsässischen ABCM-Schulen wurde ihm allerdings mitgeteilt, dass diese vielleicht durch die „PASCH"-Initiative gefördert werden könnten. Diese 2008 vom Auswärtigen Amt eingerichtete Initiative (https://www.pasch-net.de/) stärkt und verbindet «ein weltumspannendes Netz von rund 1.800 Partnerschulen (etliche auch in Frankreich) mit besonderer Deutschlandbindung. Bei jungen Menschen soll damit nachhaltiges Interesse und Begeisterung für das moderne Deutschland und die deutsche Sprache geweckt werden.»

Baden Württemberg kann in der regionalen Sprachpolitik eigene Akzente setzen

Allerdings stellt die grundsätzliche Weigerung in diplomatischen Kreisen, die Sprachsituation im Elsass auf der Regierungsebene anzusprechen, der hochgelobten deutsch-französischen Freundschaft alles andere als ein Reifezeugnis aus. Sie passt auch nicht zu den feierlichen Bekenntnissen der staatlichen Repräsentanten, in denen die Region am Oberrhein stets zum europäischen Vorzeigemodell der grenzüberschreitenden Kooperation und zum Hoffnungsträger der Zweisprachigkeit hochstilisiert wird. Gerade an dieser kulturellen und sprachlichen Schnittstelle sollten (echte) Freunde doch offen und tabufrei über sprachpolitische Realitäten und Interessenlagen der betroffenen Region reden können.

Für das Bildungswesen und das Schulwesen gilt anders als in Frankreich in Deutschland die Länderhoheit. Baden-Württemberg kann daher in der Kooperation mit Frankreich eigene Akzente setzen. Anfang 2019 wird die baden-württembergische Landesregierung eine neue Frankreich-Strategie beschließen, die unter der Federführung von Staatsrätin Gisela Erler, der Frankreichbeauftragten der Landesregierung, entwickelt wurde. Parallel hierzu hat die Landesregierung, so wurde mir auf Anfrage versichert, bei der anstehenden Neufassung des Elyséevertrags erfolgreich Einfluss nehmen können. Dies insbesondere auch im Hinblick auf erweiterte regionale Kompetenzen beim Ausbau der grenzüberschreitenden Kooperation in Bildungsfragen. Meine Bitte, mit der französischen Seite auch die besondere Situation des Deutschunterrichst im Elsass, wie auch die Förderbedürftigkeit der ABCM-Schulen zu erörtern, wurde positiv aufgenommen. Zur nächsten in Kürze anstehenden Verhandlungsrunde mit der Rektorin in Straßburg werde man diese Fragen mitnehmen und offen ansprechen.

«Lerne die Sprache des Nachbarn» – ein passendes Modell für den Oberrhein?

Auch auf der Ebene der Oberrheinkonferenz, in deren Arbeitsgruppen und Expertenausschüssen die staatlich-administrativen Funktionsträger aus Baden-Württemberg und dem Elsass zusammenwirken, sind die erwähnten nationalpsychologischen Denkmuster bislang wirksam. Nach wie vor ist es auf französischer Seite der lange Arm der Pariser Zentralverwaltung, der über die trinationale Regierungskommission und die Präfekten vor Ort der Straßburger Akademie die sprachpolitische Richtung vorgibt. Es bleibt zu hoffen, dass das künftige Statut einer "Collectivité Eu-

ropéenne d'Alsace" diesem Land hier substanzielle Kompetenzen einräumt. Bislang orientiert sich die grenzüberschreitende Kooperation an dem seit Jahrzehnten praktizierten Sprachmuster «Lerne die Sprache des Nachbarn». Von französischer Seite wird in diesem Kontext Wert auf Parität und Symmetrie gelegt. Dies bedeutet, dass etwa der Austausch von Lehrkräften, die gemeinsame Lehrerfortbildung oder auch die Anbahnung von Schulpartnerschaften im grenznahen Raum dem Muster 1:1 folgt. Dieser von Paris vorgegebene Ansatz ignoriert aber die unterschiedlichen sprachlichen Ausgangslagen und Gegebenheiten beiderseits des Rheins. Auf der badischen Seite war Französisch von jeher reine Fremdsprache ohne jegliche Verwurzelung in einem Dialekt. Im Elsass dagegen existiert traditionell ein Nebeneinander von französischer Nationalsprache und deutsch geprägter Regionalsprache. Dies bewirkt bei der schulischen Zweisprachigkeit zwangsläufig eine deutliche Asymmetrie: Auf der badischen Seite gibt es nur sehr wenige bilinguale Grundschulen, während im Elsass – bei steigernder Nachfrage – immerhin 16 % der Grundschüler bilingualen Unterricht erhalten. Folglich müssten beim Lehreraustausch eigentlich weit mehr badische Lehrer ins Elsass entsandt werden als umgekehrt. Dies wäre auch deshalb wünschenswert, weil Frankreich viel zu wenig Deutschlehrer ausbildet. Dem steht aber ein vergleichbares Defizit auf der deutschen Seite gegenüber. Im laufenden Schuljahr fehlen in Baden-Württemberg im Grundschulbereich 500 Lehrer und auch im Sekundarbereich kommt es verbreitet zu Unterrichtsausfall. Bis auf Weiteres kann hier also keine effektive Unterstützung aus Baden erwartet werden.

Unterstützung auf der Ebene der Zivilgesellschaft

Auf der Ebene der Zivilgesellschaft, auf der diplomatische Rücksichten keine Rolle spielen, ist Förderung wesentlich einfacher möglich. So haben z. B. die Robert-Bosch-Stiftung in Stuttgart (1993-1998) und die Hermann-Niermannstiftung in Düsseldorf (1991-2007) die Ausstattung der ABCM-Schulen im Elsass mit finanziellen Mitteln in Millionenhöhe (beide

zusammengerechnet) unterstützt. Beide Finanzquellen sind, wie meine Recherchen ergaben, jedoch künftig nicht mehr verfügbar. Ein möglicher Förderungsantrag könnte jedoch an die bereits erwähnte staatliche PASCH-Initiative gerichtet werden. Darüber hinaus bleibt es ansonsten bei ideellen Hilfen, etwa der badischen Nachbarn. Zu würdigen ist hier vor allem die Unterstützung durch den VDS, der auf Initiative der Regionalgruppe Ortenau auf der Generalversammlung im Juni 2018 unter der Thematik «Zweisprachigkeit am Oberrhein» dem ABCM-Trägerverein und seinen Repräsentanten ein Forum für deren Anliegen geboten hat. Auch gibt es zahlreiche Kooperationen zur Sprachenthematik zwischen den Verbänden der Fédération Alsace Bilingue und interessierten Vereinen auf der badischen Rheinseite. Stellvertretend für viele solcher Aktivitäten sei ein Beispiel erwähnt. So ist die von Pierre Klein kürzlich angekündigte Ausstellung/Konferenz zum Thema «Sprachgeschichte und Geschichte der Sprachen im Elsass» in Baden auf ein sehr lebhaftes Interesse gestoßen. Mehrere lokale Geschichtsvereine, die Landesvereinigung Baden in Europa wie auch der Landesverein Badische Heimat in Freiburg, haben angeboten, entsprechende Veranstaltungen in ihr Programmangebot zu übernehmen.

Die Wirtschaft könnte den deutschen Sprachunterricht beflügeln

Bleibt noch ein kurzer Blick auf eine dritte Ebene, den Bereich der Wirtschaft. Aufgrund der hohen Jugendarbeitslosigkeit im Elsass und dem gravierenden Fachkräftemangel auf der badischen Seite sowie der starken unternehmerischen Präsenz der deutschen Wirtschaft im Elsass, gewinnen Deutschkenntnisse der jungen Elsässer eine enorm wachsende Bedeutung. Die Ökonomie kann zum Sprachhebel werden. Nur ein Beispiel: Der Europa-Park in Rust, bei dem bereits jeder fünfte Beschäftigte Franzose ist, sucht für die kommenden beiden Jahre insgesamt 1000 neue Arbeitskräfte. Das Haupthindernis für die weitere Anstellung oder auch Ausbildung von jungen Elsässern sind jedoch die fast durchweg fehlenden Deutschkenntnisse. Den jungen Elsässern fehlen insbesondere auch Kenntnisse über die deutsche Alltags- und Arbeitswelt. Deutschkurse für Elsässer werden daher auch vom Europa-Park über eine eigene Akademie angeboten. In einem allgemeinen Sinne gilt: Neben vereinzelten pri-

Verein Deutsche Sprache

Ich spreche gern Deutsch

vaten Initiativen von Unternehmern gibt es zwar bereits viele Initiativen zur Sprachverbesserung seitens der Arbeitsagenturen, einen Austausch der Auszubildenden im Rahmen der Institutionen der beruflichen Bildung sowie Programme der Industrie- und Handelskammern. Aber der große sprachliche Durchbruch im beruflichen Sektor ist bislang ausgeblieben. Um die Arbeitsmobilität zu erhöhen müssten daher vor allem auch die badischen Unternehmen in Schulen und Betrieben im Elsass deutlich präsenter sein, mehr Informationen vermitteln, Sprachkurse anbieten, Werbung betreiben und auch in den heimischen Betrieben für die Grenzgänger eine interkulturelle Betreuung durch Tutoren anbieten. Viele Möglichkeiten sind hier noch nicht ausgeschöpft, die Zeit drängt, denn am Oberrhein, einem expandierenden Wirtschaftsraum im zusammenwachsenden Europa, stellt Zweisprachigkeit unter den Bedingungen einer sich globalisierenden Wirtschaft einen enormen Standortvorteil dar, den es entschieden zu nutzen gilt.

PROF. DR. GERD F. HEPP

MARC LIENHARD

Et si notre avenir était bilingue ?

On mobilise toujours l'histoire pour justifier le bilinguisme en Alsace, en rappelant les huit siècles pendant lesquels l'Alsace ne faisait pas partie du Royaume de France, mais de l'espace politique et culturel de l'Empire romain germanique. Mais il ne suffit pas de se référer à l'histoire pour plaider en faveur du bilinguisme. Il y a d'autres arguments à faire valoir qui relèvent du présent et de l'avenir.

Du passé à l'avenir

Il est regrettable que l'histoire de notre langue soit largement méconnue aujourd'hui, en particulier dans l'enseignement scolaire de l'histoire. Du coup, la population ignore largement qui étaient les personnages qui ont donné leurs noms à des rues. Et l'on oublie combien d'écrivains et de publicistes de langue allemande ont été à l'œuvre en Alsace. Au vu du passé est-il d'ailleurs approprié de parler de l'allemand seulement comme de la langue du voisin ? Même si la pratique de cette langue sous la forme du dialecte se limite aujourd'hui à quelque 600 000 locuteurs, est-ce une raison pour oublier que **cette langue s'inscrit profondément dans la longue histoire de la région** et que ce n'est pas seulement la langue du voisin !

C'est un truisme de souligner la proximité d'un espace culturel et économique dont l'accès peut être une grande chance pour les Alsaciens. À condition qu'ils puissent comprendre et pratiquer la langue qui y est parlée. Nombreux sont les vacanciers et les touristes d'Alsace à franchir le Rhin. Doivent-ils limiter leurs contacts en ânonnant les bribes d'une langue dont la maîtrise leur a échappé même sous sa forme dialectale ? Devront-ils, faute de connaissance de l'allemand, renoncer à l'apport de la littérature et de la télévision allemandes ?

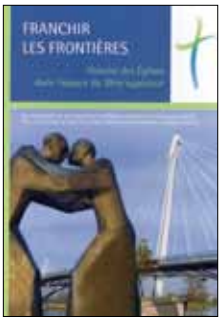

Les institutions religieuses ont un rôle éminent dans la coopération transfrontalière et la dimension biculturelle du Rhin supérieur.

Qu'en est-il sur le plan professionnel de toutes les places vacantes dans l'économie du Bade Wurtemberg, du Palatinat et de la Suisse ? Faut-il les laisser aux Turcs et aux autres immigrants, plus disposés (et on les félicite) à apprendre l'allemand que les Alsaciens ? **Pourquoi le nombre de travailleurs alsaciens transfrontaliers a-t-il diminué** au cours des dernières décennies ?

Perspectives et propositions

Ne faudrait-il pas accroître **la sensibilisation et l'information des familles** et en particulier des parents ? Essayer de les convaincre qu'une bonne connaissance de l'allemand n'exige pas seulement des efforts, mais constitue aussi une chance pour leurs enfants, y compris sur le plan professionnel ? J'ai connu des parents qui continuaient à parler l'alsacien entre eux, mais qui sont passés au français quand ils s'adressaient à leurs enfants. Beaucoup le regrettent aujourd'hui. Certes, les grands-parents ont souvent pallié la situation, mais cela n'a pas toujours suffi. Il convient dès lors **de déculpabiliser les parents qui, contre vents et marées, continuent de parler le dialecte en famille,** mais aussi d'attirer leur attention sur les chances, en particulier professionnelles d'une telle pratique. Ce qui est sûr c'est qu'on ne peut pas tout attendre de l'école !

Il y a en second lieu l'environnement sociétal. Faut-il que tout ce qui est officiel dans un village ou dans une ville se passe toujours et seulement en français ? Il y a des associations locales, notamment dans les villages, dont les membres parlent le dialecte chez eux, mais qui ne l'emploient pas en réunion, même en l'absence de membres francophones ! Est-ce vraiment nécessaire ? N'oublions pas, d'autre part, la vitalité du théâtre alsacien. Plus de deux cents troupes sont à l'œuvre et les représentations connaissent souvent un grand succès. Ne faudrait-il associer davantage les jeunes générations ? **Et développer la création** et quelquefois le niveau des pièces représentées ?

En troisième lieu il y a l'école. Tout a déjà été dit sur ce sujet : la nécessité d'augmenter les classes bilingues dès le plus jeune âge, d'accroître l'effort pour trouver des enseignants, à commencer par l'espace universitaire d'Alsace et **une formation spécifique dans le cadre de l'Université de Strasbourg,** sans exclure pour autant l'apport d'enseignants venus d'autres régions et d'au-delà du Rhin. Par ailleurs il faut multiplier les rencontres avec des classes allemandes et les échanges individuels entre jeunes des deux pays.

Il est bien connu qu'**un jeune est marqué par trois types d'influences : celui de la famille, celui de l'environnement et celui de l'école. Si seulement un de ces milieux pratique le bilinguisme, il y a peu de chances que le but recherché soit atteint.** Il faut l'action de deux des trois milieux. C'est dire l'effort qu'il faut déployer pour qu'un jeune prenne goût et acquière la capacité de comprendre l'autre langue et, si possible, de la parler. Mais le jeu ne vaut-il pas la chandelle ? Et n'est-ce pas aussi une question d'égalité des chances ? Les milieux aisés s'en sortiront toujours, mais qu'en est-il de ceux qui ont moins de moyens financiers et culturels ?

MARC LIENHARD
Ancien Doyen de la Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg
Ancien Président du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine

PATRICK HETZEL

Le combat pour le bilinguisme en Alsace : devoir et nécessité

Ce qui fait la richesse de l'Alsace c'est d'avoir des racines culturelles plurielles. Ces racines trouvent leurs origines à la fois dans la culture française et dans la culture allemande mais au fil des siècles, l'Alsace a également développé son propre terreau culturel, sa propre identité que l'on retrouve notamment dans le domaine des arts et de la culture. Si l'on veut véritablement faire œuvre utile en matière de développement du bilinguisme en Alsace, il convient de bâtir sur cette réalité ternaire.

Aujourd'hui, les enjeux liés au bilinguisme sont nombreux. En effet, l'apprentissage de l'allemand et de ses variantes dialectales, à côté du français, est un levier d'action pour réaliser au moins deux objectifs complémentaires. D'une part, cela permet de faire prendre pleinement conscience aux jeunes Alsaciens qu'ils sont les citoyens d'un espace culturel qui est celui du Rhin supérieur (avec ses deux rives), lequel constitue le creuset de l'humanisme rhénan qui ne relève pas du passé mais représente un véritable capital pour le présent et le futur. D'ailleurs, c'est bien pour cela que les symboles forts de l'Europe et de la réconciliation franco-allemande sont Strasbourg et l'Alsace. D'autre part, le bilinguisme est une porte ouverte vers le multilinguisme comme tous les chercheurs en sciences du langage s'accordent à le dire.

Créer les conditions d'exercice d'une véritable pluralité linguistique

Toute pédagogie et éducation basées sur le bilinguisme permet assez « naturellement » d'accompagner les enfants à devenir des citoyens ouverts à l'altérité (au sens de Paul Ricoeur) et à la différence qui alors, loin de les appauvrir, ne pourra que les enrichir, pour reprendre l'une des phrases du *Petit Prince* de Saint Exupéry. Le bilinguisme permet à nos jeunes de capitaliser sur la richesse linguistique spécifique de l'Alsace en raison de son histoire originale et singulière et de pouvoir se mouvoir dans un espace transnational des deux côtés du Rhin. En cela, c'est aussi une porte ouverte vers un marché de l'emploi local, transfrontalier voire européen. Enfin, en France et notamment dans les lieux de pouvoir parisiens, on oublie trop souvent que la pluralité des langues régionales sur notre territoire national est une chance pour notre pays. En faire le constat, ce n'est en rien méconnaître le rôle que joue la langue française pour permettre à nos concitoyens de communiquer entre eux et de faire Nation à travers ce partage linguistique, socle d'une identité culturelle, ni nier la nécessité de promouvoir son emploi et d'œuvrer pour sa maîtrise au sein de nos écoles. C'est tout le contraire : au côté du français tout doit être entrepris pour créer les conditions d'exercice d'une véritable pluralité linguistique d'autant que celle-ci est une réalité grâce aux langues régionales. Bien entendu, en Alsace ceci prend un relief et un sens tout particulier. Cela est évidemment lié au fait que depuis plusieurs décennies, les actions éducatives en faveur du bilinguisme ont porté conjointement sur l'enseignement de l'allemand standard et sur les variantes dialectales alsaciennes.

Avoir conscience de la complexité et de la réalité singulière du bilinguisme en Alsace

De fait, le bilinguisme renvoie en Alsace, à une réalité plus complexe que dans la plupart des autres régions françaises. En effet, lorsque nous abordons ici la question de l'enseignement bilingue, nous renvoyons ipso facto à une réalité ternaire : l'enseignement de la langue de Molière, l'enseignement de la langue de Goethe (version standard) et l'enseignement des variantes dialectales. D'ailleurs, mon expérience au sein de l'Éducation nationale m'a montré que la question du bilinguisme en Alsace était souvent doublement mal comprise par le ministère de l'Éducation nationale. En effet, la question du bilinguisme en Alsace ne saurait évidemment se réduire à l'enseignement de l'alsacien, de même qu'elle ne saurait être limitée à l'enseignement de l'allemand. Il est donc important, aussi bien en termes de politiques publiques que de prises de décisions politiques en matière d'enseignement bilingue en Alsace d'avoir conscience de cette complexité et de cette réalité singulière. Plus que jamais il convient donc de faire preuve d'une pensée inclusive en la matière.

Tract pour la grande manifestation de 2015 « un droit pour notre langue »

L'Alsace s'est bien forgé une identité propre à la croisée des chemins entre le français et l'allemand. Il y a donc bien plusieurs identités, langues et cultures en présence. Le plus difficile, c'est d'arriver à faire coexister celles-ci dans un projet pédagogique bilingue cohérent et pleinement respectueux de ces identités qui ne doivent évidemment pas s'exclure mais se compléter. Il est d'ailleurs heureux à cet égard de constater l'immense travail réalisé aujourd'hui par l'O.L.C.A. (Office pour la langue et la culture d'Alsace – *Elsassisches Sprochàmt*) pour assurer la défense et la promotion de la langue régionale. En effet, l'O.L.C.A. informe, documente et soutient toutes les initiatives dans le domaine de la langue régionale.

Une véritable politique éducative permettant de reconstituer une compétence bilingue et biculturelle

Si aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de convaincre de l'utilité du bilinguisme, ce qui doit être fait et qui relève aussi bien du devoir que de la nécessité, c'est de parvenir à une véritable politique éducative permettant de reconstituer auprès de l'ensemble de nos jeunes, une compétence bilingue et biculturelle digne de ce nom. Il est donc salutaire de voir *Land un Sproch* éditer une publication qui, à n'en pas douter, permettra un véritable sursaut pour qu'une véritable politique de promotion du bilinguisme et de la culture régionale alsacienne comme double culture franco-allemande soit enfin développée. Il convient de saluer les décisions prises par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 car les décisions prises en faveur de l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace vont dans le bon sens, même si elles restent encore insuffisantes. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que le Conseil départemental propose d'intégrer la langue régionale dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune, de multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres à l'échelle du bassin rhénan, de développer des opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier et enfin de valoriser et de transmettre la langue et la culture régionales par différents moyens.

Un changement de paradigme nécessaire de la part de l'Éducation nationale

C'est parce que l'Alsace fait face à des enjeux éducatifs qui lui sont propres et parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, si nous voulons éviter que cette richesse culturelle ne disparaisse, qu'il faut développer une stratégie aussi volontariste qu'ambitieuse entre tous les acteurs concernés. C'est-à-dire entre les autorités politiques mais aussi en incluant toute la société civile pour y parvenir. En tout cas, cela impliquera aussi un changement de paradigme de la part de l'Éducation nationale. En effet, même si elle a évolué au cours des dernières décennies grâce à l'action volontariste de certains recteurs de l'académie de Strasbourg comme par exemple le recteur Pierre Deyon, elle considère parfois encore que la question du bilinguisme reste anecdotique par rapport aux autres enjeux éducatifs. Ainsi, si nous voulons développer le bilinguisme en Alsace, nous devrons nous inspirer fortement de ce qu'a développé le Land de la Sarre pour mettre sur pied une politique très volontariste pour le développement de la langue et de la culture française.

PATRICK HETZEL
député du Bas-Rhin,
ancien recteur d'Académie

GABRIEL BRAEUNER

Chacun à sa place !

Je souscrirais presque aveuglément à tout appel affirmant ou réaffirmant notre droit au bilinguisme et à la reconnaissance de notre riche et singulière culture régionale, double bien entendu. Ou du moins qui devrait l'être. Je laisse aux experts, bien plus qualifiés que moi, le soin d'en fixer le programme en se dotant des moyens nécessaires à sa réalisation.

Je ne doute pas qu'il s'agit d'une affaire qui concerne le plus grand nombre : le monde politique bien entendu et celui des médias, celui de l'éducation « en même temps », sans oublier les contributions associatives (bravo les *Sprochrenner*) et enfin l'engagement familial et individuel.

L'aveu que nous n'avons toujours pas franchi la lignée d'arrivée

J'observe comme la majorité d'entre nous qu'un nouvel appel succède à un plus ancien qui affiche déjà une belle maturité. Un demi-siècle, même pour un historien, ce n'est pas rien ! C'est à la fois l'expression d'une belle constance dans l'effort – nous restons des coureurs de fond – et l'aveu implicite que nous n'avons toujours pas franchi la lignée d'arrivée. À mesure que nous pensons l'approcher, elle s'éloigne de nous. Serait-elle un mirage ?

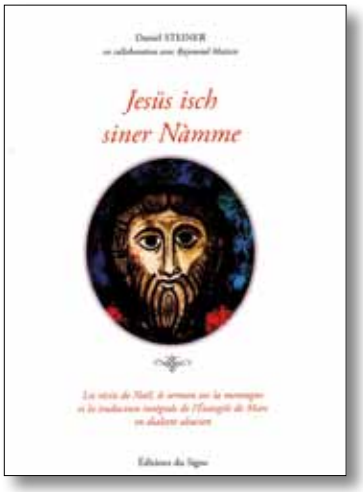

Témoignage du nouvel intérêt pour l'alsacien des milieux intellectuels : les traductions de textes bibliques en dialecte.

Il y a cinquante ans, nous nous bercions des illusions d'un joli mois de mai et – confessons-le – nous n'étions pas tous préoccupés par l'avenir d'une langue régionale et le développement d'une culture tout aussi locale, fût-elle double, et française et allemande. C'était là les dernières survivances d'un vieux monde, que pour certains, nous souhaitions voir disparaître. Nos enthousiasmes nous portaient vers un horizon plus large, plus international, voire internationaliste.

Depuis lors, l'eau a coulé sous les ponts du Yang-Tsé comme de l'Ill et nos têtes chenues disent notre lente maturation. Au désir universaliste, a succédé un désir moins lointain, plus maîtrisé. Au monde notre patrie, nous ajoutions progressivement une patrie plus petite, à notre mesure et à notre horizon : *D'Heimet* ! Une régression donc ! Vraiment ? Non, mais un incontestable enrichissement. Pas d'arbre dont les branches montent au ciel sans un véritable enracinement. Pas de bâtisse aussi haute soit-elle sans de solides fondations. Pas de tour ou de colonne sans un socle qui les portent. « Retour aux sources » comme diraient les humanistes dont nous nous préoccupons beaucoup du côté de Sélestat.

Es isch Zitt

C'est qu'il est temps, et parfois tard même. On a beau faire, on a beau s'en plaindre, nous multiplions les rencontres transfrontalières, colloques et journées d'études, avec un casque juché sur nos oreilles, pour comprendre la langue du voisin. Jeunes Français et jeunes Allemands, nos enfants et petits-enfants, quand ils se rencontrent et se comprennent, c'est en passant par l'anglais, le plus souvent. Ils le lisent, le chantent et parfois composent même dans cette langue. Pendant ce temps à Bâle, notre riche voisine, les employeurs se plaignent, dans les restaurants notamment, de ne plus pouvoir employer des jeunes Alsaciens parce qu'ils ne parlent plus le dialecte et n'entendent (toujours) rien à l'allemand.

Quant à nos livres d'histoire si préoccupés d'illustrer le roman national, ils ne trouvent guère de place pour expliquer la complexité de notre histoire. Et nos grandes célébrations font de même. Point de place pour la nuance. On se ferait presque traiter de séparatiste quand timidement on lève la main pour rappeler que la majorité des soldats alsaciens durant la Première Guerre mondiale combattaient valeureusement sous l'uniforme allemand. Dire enfin, ou l'écrire, que l'Alsace fut loin d'être malheureuse dans l'Empire de Guillaume et qu'elle connut un développement exceptionnel tant économique que culturel, c'est presque un sacrilège alors que ce n'est qu'une vérité historique. Une de plus ! Ne parlons pas des incorporés de force et d'Oradour-sur-Glane, objet pérenne d'incompréhension, de méconnaissance voire de déni ou de rejet.

Un diplôme de compétence en langue alsacienne

Lors de la Commission permanente du 7 décembre 2018, la Région Grand Est a attribué une aide de 69 775 € pour la création d'un Diplôme de compétence en Langue (DCL) alsacienne reconnu au niveau national.

Une association « Elsass Üssbildung » mettra en place 23 modules de formation en alsacien, allemand standard et allemand de Bâle, qui permettront notamment d'atteindre le niveau B2 ou C1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

« Elsass Üssbildung » se présente comme un outil de formation professionnelle en immersion complète en alsacien lancé avec le concours du FILAL (Fonds pour l'immersion en langue alsacienne) qui vise à former de futures assistantes maternelles en alsacien.

Deux grandes catégories de formations aboutiront au DCL d'alsacien :

- une formation longue en alsacien pour les débutants, d'une durée de 840 heures, dont 70 heures de stage en entreprise,
- une formation plus courte pour les dialectophones, d'une durée de 400 heures.

Tous sollicités pour répondre au nouvel appel

Es isch Zitt et il y a du boulot. Il y a même une impérieuse nécessité de changer de posture et de renoncer à se présenter toujours et encore comme d'innocentes victimes. La faute n'est pas seulement chez les autres. *Mir hán au Dreck am Stecke*. Que de compromissions et d'accommodements depuis des décennies. L'histoire est par définition complexe et ne tombons pas dans le même excès de réécrire notre propre histoire, à la lumière de nos rancœurs, déceptions, et victimisation en en faisant un nouveau roman national, aussi oublieux ou sélectif que celui que nous dénonçons à juste titre.

La contribution de l'Académie d'Alsace

Le concours de tous est sollicité pour répondre à ce nouvel appel. Chacun peut y contribuer à sa place. Je prendrai volontiers l'exemple de l'Académie d'Alsace qu'on n'attendait pas nécessairement là. Cette institution « vénérable », elle date de 1952, est en train de démontrer qu'on peut être ouvert sur la France, l'Allemagne, l'Europe et le monde tout en affichant un désir d'Alsace sans complexe. En s'interrogeant sur son avenir aussi bien scientifique, littéraire et artistique, objet de son programme pour les trois prochaines années, elle s'invite à la réflexion en cours dans la région et au-delà. En créant il y a de nombreuses années le prix de la Décapole, elle a voulu rendre hommage aux travaux des chercheurs locaux sur notre histoire. Par le Prix Maurice Betz, elle distingue désormais les indispensables traductions d'œuvres françaises et allemandes qui nous ouvrent à la culture de nos voisins. Par le prix *Beatus Rhenanus*, elle attire l'attention sur un auteur, artiste, savant, français, allemand ou suisse, actif dans le Rhin supérieur, notre cadre naturel.

Par le prix des jeunes talents, elle interroge la création artistique contemporaine en Alsace et par le Prix Wallach, elle consacre de jeunes scientifiques en sciences dites dures qui sillonnent le monde entier. Par le petit dernier, enfin, le prix Raymond Matzen, elle n'oublie pas de rendre hommage à la meilleure copie au baccalauréat en langue et culture régionale, repérant, au passage, quelques jeunes pousses susceptibles d'assurer un bel avenir à notre langue régionale.

Ce va-et-vient permanent entre petite et grande patrie, l'une nourrissant l'autre, a été vécu de façon exemplaire par Albert Schweitzer, cet Alsacien essentiel, qui a définitivement prouvé qu'on pouvait être citoyen du monde, compatriote de tous et parfaitement et fidèlement… Alsacien !

GABRIEL BRAEUNER
Président des Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat
Chancelier de l'Académie d'Alsace

GÉRARD DALGALIAN

Une éducation bilingue pour les enfants d'Alsace : une portée universelle

La perte de la langue régionale a été partout ressentie comme une perte inutile et, pour quelques-uns, traumatisante. Des parents de plus en plus nombreux comprennent que le monolinguisme est mutilant, lorsque les conditions existent pour vivre bilingues. Sans se donner le mot -- ils ont en quelque sorte délégué à la génération suivante le devoir de réappropriation linguistique. Voilà une forme de résistance pacifique que l'on ne pourra plus stopper à l'avenir.

1. D'ABORD LES RAISONS PROPRES À L'ALSACE

Je commencerai par rappeler un fait historique qui fut un grand tournant dans l'histoire européenne et qui, à force de ne pas être perçu dans toutes ses conséquences, finit par être presque oublié. Il s'agit du Traité de Westphalie (1648) qui met fin à la Guerre de Trente ans opposant au départ les catholiques aux protestants d'Allemagne, mais qui devient très vite une guerre européenne. Dans l'issue de ce conflit et dans la conclusion du Traité de paix, la monarchie française ne soutint pas le camp catholique, mais le camp protestant ; Richelieu, puis Mazarin firent payer ce soutien militaire par la cession à la France de l'Alsace et de la Moselle.

Pourquoi rappeler ici cet événement fondateur ? Parce que durant près de deux siècles et demi qui vont suivre – de 1648 à 1870 – l'Alsace et la Moselle ont continué à parler et à enseigner leurs langues. Sans que la Royauté d'abord, l'Empire et la République ensuite ne fassent de tentatives sérieuses d'éradication des parlers germaniques. Ce, malgré les délires éradicateurs de l'Abbé Grégoire et de quelques autres jacobins.

Jacobine dès le début, la République toléra néanmoins que les populations pratiquent leurs langues. Pourtant dans les affaires administratives l'État recourut massivement et de plus en plus au français. Concernant la vie administrative, voici ce que dit le décret du 2 thermidor de l'an II : « *Nul acte public ne pourra, dans quelque partie du territoire de la République, être écrit qu'en langue française*».

Deux siècles et demi de germanophonie alsacienne et mosellane sous souveraineté française !

Mais le point crucial à retenir de ces deux siècles et demi de germanophonie alsacienne et mosellane est ailleurs : on n'opposait pas à cette époque, ni plus tard, le parler alsacien et le francique mosellan au standard Hochdeutsch. Tout le monde ici parlait « dütsch » ou « ditsch » à l'oral et passait au standard à l'écrit.

Les termes « *Elsässerdeutsch* » et « *Elsässisch* » n'apparurent peu à peu qu'à partir de 1870 après la défaite de Sedan et la rétrocession de l'Alsace et de la Moselle au Reich. Que doit-on en conclure ? D'abord que la différence linguistique de ces deux provinces ne fut jamais assortie d'une idée de sécession, ni sous la Monarchie, ni sous la République, ni sous le Second Empire.

Ensuite la pratique des dialectes ne fut jamais opposée à l'allemand standard et que, de ce fait – et sur une très longue durée – l'allemand était bel et bien une langue de France. Depuis 1648 ! C'est cela qui fait que, lorsqu'on parle d'école, l'allemand est à enseigner à la fois comme langue de France et comme langue étrangère. Deux raisons de la mettre en valeur, de la transmettre, de l'enseigner et de la promouvoir.

Viennent ensuite d'autres raisons alsaciennes pour privilégier l'éducation bilingue précoce et continuée tout au long de la scolarité. Je ne les évoque ici que pour mémoire. Il y a avant tout la double richesse culturelle due à cette histoire à cheval sur deux langues. Cette richesse s'exprime en comptines, en chansons, en poésie, en musique, en romans, en architecture. Elle s'exprime aussi dans l'humour original des Alsaciens, que l'on pourrait qualifier d'humour des frontières. Un bel exemple de cet humour spécifique, c'est cette sortie que me fit un jour mon vieil ami François Weiss. Il me dit : «Tu comprends, nous les Alsaciens, nous avons gagné toutes les guerres». C'est peut-être faux historiquement, mais tellement vrai culturellement !

Une langue et une culture partagées avec quatre régions voisines

Autres raisons, non moins valables, de pratiquer l'alsacien à l'oral et l'allemand à l'écrit : la proximité des parlers entre l'Alsace, le Pays de Bade et les cantons suisses ; et pour le francique mosellan, la proximité avec les parlers du Luxembourg et des régions limitrophes d'Allemagne. Toutes ces régions passent au *Hochdeutsch* à l'écrit. Comment ignorer la présence de quatre voisins germanophones en comptant aussi l'Autriche ? Les régions frontalières accueillaient naguère des milliers de travailleurs alsaciens et lorrains et en accueillent de moins en moins aujourd'hui en raison de la perte en nombre de locuteurs bilingues en Alsace et en Moselle. Ces quatre voisins constituent, en outre, un fonds inépuisable de culture, de sciences et de techniques, de documents écrits, audiovisuels et médiatiques, susceptibles de nourrir la pratique de l'allemand et de motiver son apprentissage.

Pourtant les risques existent partout d'une éradication de la culture. Voici ce qu'écrit Milan Kundera dans son « Livre du rire et de l'oubli» *: « Pour liquider les peuples on commence par leur enlever la mémoire. On détruit leurs livres, leur culture, leur histoire. Et quelqu'un d'autre leur donne une autre culture et leur invente une autre histoire. Ensuite, le peuple commence lentement à oublier ce qu'il est et ce qu'il était. Le monde autour de lui l'oublie encore plus vite. Et la langue ? Pourquoi nous l'enlèverait-on ? Ce ne sera plus qu'un folklore qui mourra tôt ou tard de mort naturelle ».*

Aujourd'hui la réappropriation de la langue passe avant tout par son enseignement dans les filières bilingues. Ne pas promouvoir l'éducation

bilingue français/allemand en Alsace, c'est ignorer superbement un environnement omniprésent à travers l'espace et le temps, un environnement très porteur pour la pratique des deux langues. Un environnement très favorable pour la région, et très stimulant pour les individus et notamment pour les élèves.

Or – hélas ! – malgré des effectifs en hausse du nombre d'élèves en filières bilingues, on est très loin du compte, on est très loin des besoins et des potentialités de l'Alsace : même en hausse, les chiffres sont en réalité une accusation vivante de la politique régressive de l'Éducation nationale qui n'a jamais pris en compte les réalités alsaciennes. Pour préciser ce point voici une comparaison éclairante : en 2017 il y avait environ 17 % d'élèves en filières bilingues au primaire en Alsace ; or le Pays basque Nord, entre Bayonne et Hendaye, en était déjà à 50 % des effectifs bilingues au primaire. À 50 % de bilingues, la bataille du bilinguisme est gagnée.

Notre Éducation nationale n'a à ce jour concédé des ouvertures de classes bilingues qu'à reculons et sans vision d'ensemble. Au final, la France a négligé et ignore encore les nombreux atouts qu'elle aurait à former des bilingues qui ont ou auront, à côté de leur clé francophone, un second passe-partout donnant accès à plus de cent millions de germanophones en Europe.

II. DES ARGUMENTS À PORTÉE UNIVERSELLE

Après les raisons propres à l'Alsace, voici quelques éclairages qui ont une portée plus large et, même si je fais référence encore à l'Alsace, vous pouvez extrapoler mes arguments au bénéfice de toute la France, de toute l'Europe et de toute la planète.

Je partirai du regard aigu et perspicace d'un sociologue bien connu, Pierre Bourdieu, par ailleurs occitanophone. Je cite : «*Les luttes à propos de l'identité ethnique ou régionale … … sont un cas particulier des luttes de classe pour imposer une définition légitime des divisions du monde social*» (*L'identité et la représentation* in «Actes de la recherche en sciences humaines», vol. 35, novembre 1980). Je cite encore : « *Exister, ce n'est pas seulement différer, mais être reconnu comme légèrement différent, autrement dit cela suppose … d'affirmer officiellement sa différence. …* **La lutte pour la subversion des rapports de forces symboliques vise non pas à effacer les stigmates (comme par exemple l'accent), mais à renverser la table des valeurs … Le stigmate produit la révolte contre le stigmate (selon le modèle "*Black is beautifull*").** »

École bilingue Haguenau.

Mettre fin à l'autodépréciation

Si l'on transpose cette stratégie aux Alsaciens, cela pourrait se formuler ainsi : « *Être bilingue et biculturel nous rend plus riches, et fait de nous des citoyens très performants* ». C'est, je crois, la meilleure voie pour mettre fin à ce qu'on a appelé "l'auto-dépréciation", l'autre nom de la culpabilité linguistique. Je cite encore Bourdieu : « *Si la région n'existait pas comme espace stigmatisé, … elle n'aurait pas à revendiquer l'existence* » (ibid). En suivant le sociologue on parvient à la conclusion que c'est d'abord l'histoire qui fabrique les identités. Surtout l'histoire des dominations et des résistances.

Pour ne pas rester dans un raisonnement par trop général, voici un exemple concret de résistance linguistique et culturelle, en Alsace et ailleurs en France. Au fil de mes nombreuses conférences dans toutes les régions françaises, j'ai fini par avoir une perception assez précise de mes auditoires : ce sont pour la plupart des parents d'élèves venus m'écouter pour se conforter dans leur choix d'une école bilingue pour leur progéniture.

Qu'ai-je constaté ? Partout une large majorité de ces auditoires était constituée à 80% environ de parents monolingues francophones, qui avaient perdu ou jamais appris la langue de leurs pères. Avec une légère différence de pourcentage en Alsace où le nombre de locuteurs d'alsacien et d'allemand pouvait être plus important. Des parents monolingues qui font le choix d'une éducation bilingue pour leurs enfants : ils ont en quelque sorte délégué à la génération suivante **le devoir de réappropriation linguistique.**

Venons-en maintenant à des éclairages anthropologiques universels. Dans l'un de mes livres – pardon de me citer – j'écris ceci : « *Paradoxe de la diversité ethnique et culturelle : bien qu'elle soit une richesse collective de notre espèce, cette diversité constitue néanmoins le point aveugle dans nos représentations de l'Autre ; elle nous met au défi de surmonter notre ethnocentrisme structurel et de nous voir comme variantes d'une seule espèce, Homo Sapiens* ». Car nous sommes tous des variantes de Sapiens et seul un angle mort de nos consciences nous empêche de voir que les autres aussi sont des variantes de Sapiens. Y compris le minoritaire et l'immigré. Y compris le Corse et l'Arabe. Voltaire n'avait-il pas écrit : « *Il est triste que pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes* ».

Une politique de réappropriation linguistique

Cette réflexion me conduit à poser la question : quelle politique peut répondre à la fois aux exigences de respect des minorités et de coexistence harmonieuse de tous les groupes, au sein d'ensembles plus larges, la ville, la région, le pays entier ? La règle majoritaire a montré ses limites. La loi majoritaire peut aussi être oppressive des minorités. Elle peut parfois bétonner un rapport de domination dans une fiction de démocratie. Bref, cela devient trop souvent une démocratie sans le peuple !

Il faudra bien dans un avenir proche approfondir l'idée démocratique en dépassant le couperet de la loi majoritaire lorsqu'elle ne respecte pas les diversités. J'appelle à ne pas confondre universalisme des principes démocratiques et nivellement culturel et linguistique. Il importe de revivifier la démocratie dans une perspective humaniste !

GÉRARD DALGALIAN
Germaniste – Docteur en linguistique

MARC CAREL SCHURR

Die Zweisprachigkeit im Elsass unter der Lupe der Kulturgeschichte Frankreichs und Deutschlands

Die deutsch-französische Zweisprachigkeit stellte am Oberrhein in der Vergangenheit eine Normalität dar. Den Lebensnerv der Zweisprachigkeit brauchen wir auf beiden Seiten des Rheins auch heute dringender denn je. Ohne ein klares, demonstratives Bekenntnis staatlicher Organe zum Prinzip der Zweisprachigkeit am Oberrhein wird sich der gegenwärtige Trend zu einer fortschreitenden kulturellen Spaltung und auch zu einer stärkeren Nationalisierung in beiden Ländern nicht umkehren lassen.

In der Kunst- und Kulturgeschichte war die Mehrsprachigkeit für jeden interessierten Leser, und ganz besonders für Wissenschaftler und Autoren, schon immer eine notwendige Voraussetzung. Seit dem Mittelalter tauschten Künstler und Gelehrte in Europa ihre Ideen über die Sprachgrenzen hinweg aus. Wie sonst hätten die karolingische Renaissance oder der Humanismus ganz Europa erfassen können, wie sonst hätten Freiheits- und Demokratiebewegungen in ganz Europa zur Entstehung moderner Staaten führen können?

Insbesondere stellte die deutsch-französische Zweisprachigkeit eine Normalität am Oberrhein dar. Durch die Nähe Frankreichs und die Zugehörigkeit deutschsprachiger Regionen zuerst zum französischen Königreich, dann zur französischen Republik ergab sich automatisch eine Durchdringung der Kulturen und eine gelebte Zweisprachigkeit der Bewohner. Dies betrifft übrigens nicht nur das Elsass, sondern auch andere, heute zu deutschsprachigen Nationalstaaten gehörige Regionen wie die Pfalz oder Teile des Saarlandes. Auch am Oberrhein selbst war der Rhein keine impermeable Grenze, im Gegenteil. Dies zeigt sehr anschaulich der Beitrag Straßburgs zur Geschichte der deutschen Demokratiebewegung.

Zweisprachige Eliten am Oberrhein zur Zeit der Revolution

Straßburg war ein wichtiger Schauplatz der revolutionären Ereignisse, und in Straßburg wurden zur Zeit der Revolution die Erlässe der Pariser

Denkmal für die badischen Revolutionäre in Waghäusel.

Nationalversammlung ins Deutsche übersetzt. Dies war offensichtlich notwendig, da ein großer Teil der Bevölkerung das Französische nicht zuverlässig genug beherrschte. So wurde das revolutionäre Gedankengut sozusagen in Echtzeit und ungefiltert allen Deutschsprachigen zugänglich – nicht nur den Elsässern! Wichtige Akteure der Revolution entfalteten hier ihre Aktivitäten oder entstammten der Region. Man denke nur an den Straßburger Maire Philippe-Frédéric de Dietrich, der während schwieriger Jahre sehr geschickt die Straßburger Interessen in Paris geltend machte und den Ideen der Aufklärung zum Durchbruch verhalf, ohne dem Extremismus des Jakobinertums zu verfallen. Dietrich konnte sich mühelos in beiden Sprachen ausdrücken, Deutsch und Französisch. Als Wissenschaftler war er Mitglied sowohl der Pariser, als auch der Göttinger Akademie. Genauso zweisprachig wie er war sein Schwager Peter Ochs, der als Sohn eines Hamburger Kaufmanns in Nantes auf die Welt gekommen war. Er hatte sich in Basel niedergelassen und vertrat in der Revolutionszeit die Interessen des Basler Großrats in Paris. Später entwarf er als glühender Anhänger der Aufklärung die Verfassung der Helvetischen Republik, deren Direktorium er auch angehörte. Ebenso zweisprachig war sein in Colmar geborener Kollege im Pariser Direktorium, Jean-François Reubell. Vor seiner Berufung ins Direktorium war er als Gesandter des Nationalkonvents im damals französisch besetzten Mainz, wo sich unter seinem Einfluss der erste deutsche Jakobinerklub konstituierte.

Die revolutionären Ideen, die Ideale von Menschenrechten, Freiheit und Demokratie zogen nun auch die Deutschsprachigen außerhalb des Elsass in ihren Bann. So verließ der aus dem Fränkischen stammende Priester und Literaturprofessor Eulogius Schneider die Universitätsstadt Bonn, um sich in Straßburg den radikalen Kräften der Revolutionsbewegung anzuschließen. Er übersetzte die Marseillaise ins Deutsche und wurde zu einer zentralen Figur der Revolution in Straßburg, was ihn aber nicht davor bewahrte, selbst unter der Guillotine zu enden. Einen ähnlichen Weg, aber mit weniger dramatischem Ausgang, nahm der aus der berühmten Verlegerfamilie stammende Jurist Christoph Friedrich Cotta aus Stuttgart. 1791 übersiedelte er nach Straßburg, wo er das französische Bürgerrecht annahm und das deutschsprachige «*Straßburger politische Journal für Aufklärung und Freiheit*» herausgab. Auch nach der Revolutionszeit blieb das Elsass ein Anziehungspunkt für deutsche Demokraten und Aufklärer,

wie die Lebenswege von Georg Büchner und Joseph Görres zeigen.

Bedeutung der Zweisprachigkeit für die parallele Herausbildung von Rechtstaat, Freiheit und Demokratie

Was wäre die deutsche Demokratiebewegung ohne die zweisprachigen, im Elsass geborenen oder heimisch gewordenen Akteure gewesen, von denen hier ja nur ein paar prominente Namen genannt wurden? Man kann ins Zweifeln geraten, ob es sie überhaupt gegeben hätte. Auf jeden Fall aber ist die Bedeutung der Zweisprachigkeit für die parallele Herausbildung der Ideale von Rechtsstaatlichkeit, Freiheit und Demokratie in Frankreich und in Deutschland kaum zu überschätzen. Auch wenn die Umsetzung dieser Ideale in beiden Ländern nicht immer gleichzeitig und in derselben Form erfolgte, sind es doch die gemeinsamen Vorstellungen von Verfassung, Sozialstaat und Bürgerrechten, welche die Deutschen und die Franzosen in ganz besonderer Weise und vielleicht auch enger als andere Völker Europas miteinander verbinden. Diese deutsch-französische Gemeinsamkeit politischer Werte stellt eines der Fundamente dar, auf dem unser heutiges Europa errichtet ist. Wenn wir es erhalten wollen,

Die Schriftstellerin Lina Ritter ist ein Symbol der gemeinsamen Kultur auf beiden seiten des Rheines : « Worum trennt uns e Rhi ? Àss mìr zeige chenne wia me Brucke bäut ».

brauchen wir auch den Lebensnerv der Zweisprachigkeit dringender denn je – auf beiden Seiten des Rheins!

Deutsch und Französisch sollen die ersten beiden Sprachen auf beiden Seiten des Rheins sein

Als der alemannische Dialekt noch die gemeinsame Grundlage für das kulturelle Leben am Oberrhein darstellte, war die Zweisprachigkeit der Elsässer quasi automatisch gegeben. Gleichzeitig war für die Deutschsprachigen der Zugang zur fran zösischen Kultur über das Elsass relativ einfach. Die Verständigung über den Rhein hinweg erfolgte ganz natürlich und problemlos. Heute ist der Dialekt auf dem Rückzug – nicht nur im Elsass, sondern auch in Württemberg und in Baden. Die Zweisprachigkeit und der kulturelle Austausch ergeben sich nicht mehr automatisch, die Zweisprachigkeit muss erworben und der Austausch gefördert werden. Dies gilt nicht nur für das französische Elsass, sondern auch für den zu Deutschland gehörenden Teil des Oberrheins. Auf beiden Seiten des Rheins sollten Deutsch und Französisch die ersten beiden Sprachen sein, die an der Schule unterrichtet werden, und die Teilnahme am Unterricht sollte obligatorisch sein. Selbstverständlich kann nicht alles an den Staat delegiert werden – stets ist auch ein individueller Effort jedes Einzelnen notwendig, sich in das benachbarte Sprachmilieu hineinzubegeben. Aber ohne ein klares, demonstratives Bekenntnis staatlicher Organe, übrigens nicht nur der Schulen, zum Prinzip der Zweisprachigkeit am Oberrhein wird sich der gegenwärtige Trend zu einer fortschreitenden kulturellen Spaltung und auch zu einer stärkeren Nationalisierung in beiden Ländern nicht umkehren lassen.

MARC CAREL SCHURR
Professeur des universités
Directeur de l'Institut d'Histoire de l'art

PIERRE KRETZ

L'allemand est une belle langue, si, si !

Les arguments en faveur d'une présence vivante de la langue allemande dans notre province rhénane sont nombreux. Ils font appel à des registres très variés, surtout si l'on part de l'idée que les dialectes parlés en Alsace ne sont que des formes dialectales de la Schriftsprache, du Hochdeutsch. N'oubliez pas ce motif : l'allemand est une belle langue.

C'est dans cette langue que nos grands-parents et toutes les générations qui les ont précédés découvraient le monde dès qu'il s'agissait d'aller au-delà des frontières de leur village. C'est en allemand qu'ils apprenaient à écrire. En allemand qu'à travers la presse ils étaient informés des affaires de la planète, de celles de leur pays, que celui-ci soit français ou allemand. Les dictons qui ponctuaient leur vie quotidienne étaient le plus souvent allemands.

L'allemand : langue traditionnelle de l'Alsace

Ah, dès le saut du lit, avoir à l'esprit ce cher *Morgenstund hat Gold im Mund !* et, le soir venu, ne jamais oublier que *Wein auf Bier, das rat ich dir, Bier auf Wein, lass das sein…* Mais surtout, durant tout le cours de sa vie, toujours se souvenir que *Glücklich ist, wer vergisst, was nicht mehr zu ändern ist !*

Les paroles religieuses ornant leurs chambres à coucher, les torchons accrochés aux murs de leurs cuisines, les

Il y a 50 ans l'allemand était la langue ordinaire des médias alsaciens.

épitaphes gravées sur leurs pierres tombales… La plupart de ces bribes de phrases qui ponctuaient leurs vies étaient en allemand. Je n'ai jamais réussi à savoir précisément si les catholiques d'Alsace se confes-

L'allemand a été pendant des générations la langue de prière et de culture des Alsaciens

saient en dialecte ou en *Hochdeutsch*. Peu importe. Ce qui est sûr c'est que dès que l'on rentrait dans le noyau dur de la relation au Seigneur, on le faisait en allemand.

L'allemand : langue religieuse de l'Alsace

Le *Vaterunser* a été récité des millions de fois dans les églises et les temples d'Alsace. Le grondement sourd, rassurant, de cette prière, le rythme particulier de sa musique reste ancré dans le souvenir de ceux qu'elle a bercés jadis, indépendamment de leurs itinéraires religieux ultérieurs. J'en ai oublié les paroles, mais je garde au fond de ma mémoire ce bourdonnement à la fois monotone et consolant. Le terme de consolant est très en vogue ces temps-ci ; eh bien oui, je trouve que le *Vaterunser* était justement une prière consolante. Peut-être parce qu'on avait le sentiment qu'elle sortait de la nuit des temps, qu'elle nous rattachait à une chaine invisible de générations qui nous avaient précédés… C'est dans cette langue que nos ancêtres communiquaient avec l'au-delà. C'est pas rien quand même !

L'allemand : langue de l'histoire culturelle de l'Alsace

Et bien sûr, dans l'inventaire de tous ces arguments en faveur de l'allemand, il y a celui de la littérature, de la poésie, de la philosophie. C'est dans cette langue qu'ont été produites un nombre infini d'œuvres qui constituent des socles de la culture et de la pensée occidentales.

Mais les raisons qui militent en faveur de l'allemand ne sont pas uniquement liées au passé. L'incidence mécanique de la connaissance de l'allemand sur les chiffres du chômage en Alsace est connue, elle a fait l'objet de nombreuses études précises. D'autres contributions à ce numéro spécial s'en font l'écho de manière très documentée.

Et on l'ignore souvent : les cent millions de locuteurs germanophones en Europe font de loin de l'allemand la langue la plus parlée sur le continent.

L'Allemand : langue de résistance rhénane à une globalisation appauvrissante

Il est un autre argument en faveur de l'allemand, plus politique celui-là. Apprendre l'allemand, c'est faire acte de résistance. Dans un univers qui se *googelise* à une vitesse effarante, l'anglais, un anglais qui n'a pas grand-chose à voir avec la langue de Shakespeare, devient une sorte de *lingua franca* d'un monde globalisé. Cette invasion de tous les secteurs de la vie sociale par la langue anglaise est d'ailleurs plus spectaculaire encore en Allemagne qu'en France. La langue allemande a de tout temps été perméable aux apports extérieurs ; le nombre de mots français qu'elle a intégrés au fil des siècles en est la meilleure preuve. Mais le fait que l'allemand et l'anglais soient toutes deux des langues anglo-saxonnes ne fait que favoriser cette vampirisation de la langue allemande.

Et il serait bien triste que les habitants des deux rives du Rhin qui, malgré les vicissitudes de l'Histoire ont partagé pendant des siècles ce patrimoine linguistique ne puissent plus échanger que dans ce *globish english* sans âme *ohna kràft un ohna sàft*.

L'allemand : une belle langue

Mais tous ces arguments plus ou moins rationnels m'ont fait oublier l'argument principal, celui qui fait que l'on a envie d'aller vers une langue, de la faire vivre, de la développer dans son cerveau et dans sa bouche : l'allemand est une belle langue. Toutes les langues sont belles me direz-vous. Mais il est important de le dire de la langue allemande, car elle est, plus que d'autres, victime d'idées préconçues qui sont le fruit des pages funestes de l'histoire allemande du XXe siècle.

Oui, les raisons de défendre la langue allemande sont très nombreuses, mais n'oubliez pas la dernière : l'allemand est une belle langue.

PIERRE KRETZ
Ecrivain

GÉRARD LESER

Comment faire en sorte que les Alsaciens reconquièrent leur(s) langue(s)

J'ai eu la chance et la joie d'avoir pu enseigner le bas alémanique de la région de Colmar à l'Association de Loisirs et d'éducation Permanente (ALEP) de Colmar pendant 38 années. J'ai commencé en septembre 1980 et terminé en juin 2018. Suite à la sollicitation du directeur de l'ALEP de l'époque, j'avais accepté de faire une année de cours, pour remplacer l'enseignant qui souhaitait faire une pause, et cette année s'est prolongée.

Ma formation est celle d'historien et pas du tout celle du linguiste, et donc au début je ne savais trop comment procéder. Car parler depuis la tendre enfance une langue c'est une chose, mais l'enseigner c'en est une autre. J'ai progressivement fabriqué mon cours d'alsacien en m'aidant de méthodes existantes, celle de Mme Elsa Laugel-Erny, qui a été une des toutes premières à en créer une, celle de Raymond Matzen, tout en cherchant sans cesse à l'améliorer au fur et à mesure de mon expérience ainsi que des remarques des élèves. En y intégrant aussi un peu de littérature alsacienne, avec des poèmes, les traditions populaires, ce qui fait l'originalité de notre région.

Une bonne méthode d'enseignement

Il est donc important de créer une bonne méthode d'enseignement de l'alémanique et du francique, dans ses diverses variantes, qui soit interactive, utilisant les technologies actuelles liées à Internet, et utilisant la graphie Orthal, la plus à même de rendre les sonorités savoureuses des parlers qui font la richesse de l'Alsace/Elsass. Il est entre autres, important que chaque auditeur/élève puisse entendre la prononciation correcte des mots ou des phrases entendues en cours afin d'être en mesure de les répéter chez soi, lors des moments de travail personnel, avec l'aide d'un CD ou d'un site Internet. Bien entendu les mots sont à associer à des images comme cela se fait dans les méthodes actuelles d'enseignement de l'allemand ou de l'anglais pour ne citer que ces deux langues.
Il y a une vraie et profonde curiosité de nombreuses personnes soucieuses d'apprendre voire de redécouvrir le patrimoine linguistique de l'Alsace. Mais pour ce faire il est nécessaire de pouvoir leur proposer des outils conviviaux et stimulants. L'OLCA recense sur son site tous les lieux où l'alsacien dans ses deux versions est enseigné.

Des ateliers anciens-jeunes

Dans nos maisons de retraites, il y a nombre de seniors encore valides qui sont parfaitement dialectophones et qui seraient heureux de pouvoir apprendre à des jeunes le vocabulaire de base, ou leurs expressions favorites, ce qui occasionnerait également de belles rencontres inter-âges et donnerait le sentiment d'être utile à ces personnes ; et de contribuer ainsi à la transmission de ce qu'elles ont appris au cours de leurs vies. Ces ateliers sont à organiser en fonction des possibilités d'accueil des maisons de retraite ou EHPAD, avec une régularité hebdomadaire, ou tous les quinze jours, selon une formule à convenir. Les seniors ont tant de choses à raconter. Ces ateliers permettraient également de collecter de temps à autre des comptines, *Kìnderreima* ou des proverbes, *Sprìchwerter*, ou d'autres éléments du trésor de l'oralité en Alsace.

Di Litt sàja ìmmer
Di Zitta wara schlìmmer
Di Zitta bliwa ìmmer
Nùr di Litt wara schlìmmer

Eine Landschaft
Der Versöhnung
Will mein Land sein
Wo die Hände
Sich verbinden

Und die Sprachen
Sich verflechten

Ein Land des Friedens
Will mein Land
Jetzt und immer sein

Wo die Menschen
Sich verstehen

Organiser des concours des plus beaux mots de l'alsacien

Il faudrait organiser une fois par trimestre dans toutes les communes d'Alsace, un concours des plus beaux mots de l'alsacien, et ce pour bien démontrer qu'en alsacien, il est parfaitement possible de tout dire, avec bien entendu le vocabulaire adéquat, *und die Sprache ist lautmalerisch und bildreich*. En demandant à chaque personne présente à ces soirées ou

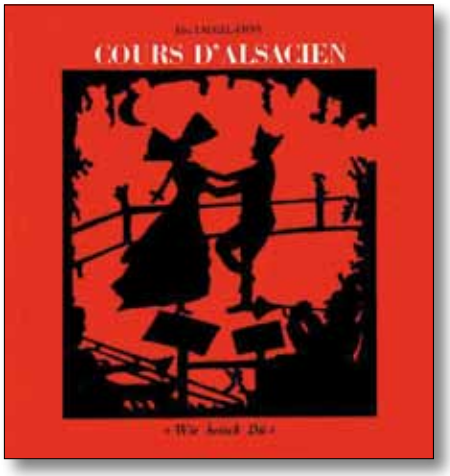

rencontres de présenter les cinq plus beaux mots, pour elle ; ensuite de comparer ce que chacun aura apporté, et publier une petite liste de mots ou d'expressions dans le bulletin communal. Cela peut être ludique et joyeux, *ùn àganahm*.

Ainsi j'aime beaucoup le terme « *zwiisla* » susurrer quelque chose dans l'oreille, *dr Wìnd zwiiselt mr d Liab ìn's Ohr!*
Ou encore ce si beau verbe : *verbiibabla*, cajoler, prendre soin de quelqu'un ou d'un être vivant avec tendresse (*a kleini Kàtz, à Hùnd*). Et comment ne pas citer, *ich bìn gànz vergelschtert*, je suis tout effrayé. Dans ce terme apparait en arrière plan une allusion aux pratiques magiques des anciens Germains, *die Bezauberung*.

Une fois par an un concours de gros mots

Les gros mots sont ce que les nouveaux arrivants en Alsace apprennent en tout premier. Au début d'une nouvelle année de cours je faisais toujours un petit sondage pour connaitre les gros mots déjà appris, et j'étais souvent étonné de leur variété. Il est vrai que l'alsacien est riche en gros mots et en insultes qui ne sont pas piquées des hannetons, *die Maikafer*... Un exemple, il parait que les bucherons de Soultzeren (*Sùlzera*, *Sysney* en patois welche), dans la vallée de Munster n'étaient pas toujours tendres entre eux, ils se traitaient parfois de « *Sechsmotorigi Wìldsàui* ».

En ce qui concerne l'enseignement de l'allemand, *Hochdeutsch* ou allemand standard, force est de constater qu'il y a carence d'enseignants compétents et qualifiés et qu'il est urgent de former de nouveaux enseignants, et pourquoi ne pas faire venir des professeurs d'Allemagne, vu la proximité du Land de Bade-Wurttemberg ou du Palatinat pour le Nord de l'Alsace. Il y a eu un véritable rejet du *Hochdeutsch* pour diverses raisons dans l'ensemble bien connues. Il est important de rendre cette belle langue qui fait partie de l'histoire et de la culture de notre région frontière, attractive et séduisante, en l'enseignant dès le plus jeune âge aux enfants. Il est vrai qu'aujourd'hui les jeunes ont plutôt tendance à communiquer entre eux en anglais.

Mon rêve serait d'arriver à ce qui se fait dans le Sud-Tirol, rattaché après 1918 à l'Italie, où italien et allemand cohabitent dans tous les documents officiels, sur les plaques des rues, etc.

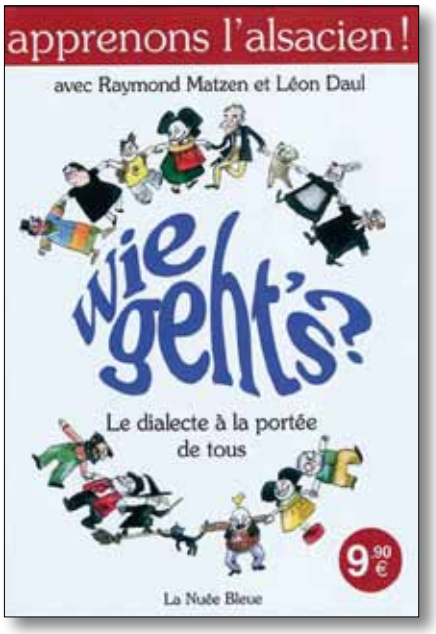

Maikafer, Maikafer,	*hanneton, hanneton,*
Fli ho, fli ho,	*vole haut, vole haut*
S Fiirala brennt,	*le petit feu brûle,*
Séppala kocht,	*la petite soupe cuit,*
S Hafala steht ìm Ofaloch	*le petit pot est dans le trou du poêle*
(Strasbourg)	
Ritta ritta Ross,	*chevauche, chevauche, cheval,*
ùff Bàsel ìsch a Schloss,	*à Bâle il y a un château,*
Uff Colmer ìsch a Glockahüss,	*à Colmar il y a un clocher,*
Lüaja dréi Jungfra arüs	*trois jeunes femmes regardent au-dehors,*
Di eint spìnnt Siida,	*l'une file de la soie,*
Di ànder draiht Wida,	*l'autre tresse de l'osier,*
Di drìtt Hàwerstroih,	*la troisième coupe de la paille d'avoine,*
Half dr Gott mi liawi Fràui	*que Dieu t'aide ma chère femme !*
(Munster)	

As ìsch nà kä Galehrter vom Hìmmel arà kéit
Nul savant n'est encore tombé du ciel.

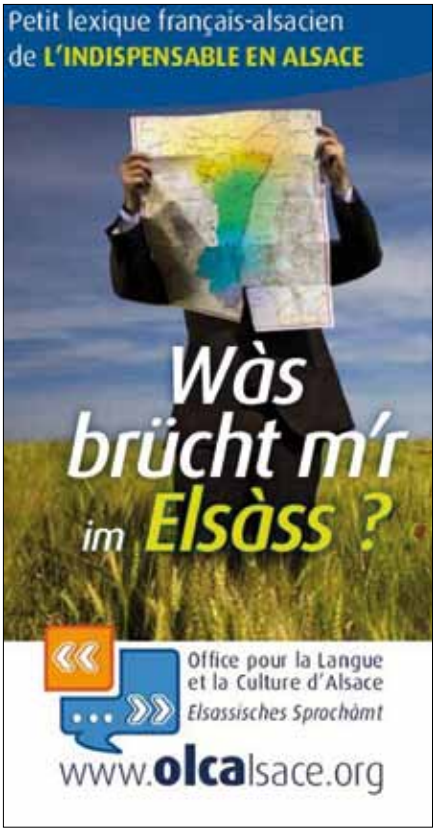

Chacun utilisant ensuite au quotidien la langue qui lui sied le mieux ou qui est pour lui la plus apte à exprimer sa vie intérieure et à servir ses besoins de communication et de relations.

GÉRARD LESER
Écrivain, conteur spécialiste des traditions populaires d'Alsace

Les Présidents des Conseils départementaux d'Alsace s'engagent

À l'occasion du Colloque national sur les langues régionales tenu en octobre 2018 en Alsace, de la signature de la « convention opérationnelle » conclue avec le Rectorat et la Région Grand Est, des discussions sur une future Collectivité territoriale Alsace, les Présidents des deux Conseils départementaux ont exprimé leur volonté de renforcer leur engagement pour le bilinguisme. Nous reproduisons des extraits de leurs discours lors de ce colloque et un extrait de la déclaration commune concernant la future « Collectivité européenne Alsace » avec nos observations. Le Conseil départemental du Bas-Rhin a aussi adopté fin 2018 une «Stratégie Bilinguisme». Est-ce une conversion de nos collectivités territoriales à une vraie politique de promotion de notre langue régionale ? Nous en acceptons l'augure, mais ce n'est qu'un premier pas et il reste encore une longue route pour refaire de l'Alsace une région bilingue…

«Discours d'ouverture du colloque de la FLAREP octobre 2018»

Brigitte Klinkert

Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Un «nouveau souffle pour les langues régionales», nous souscrivons à cette ambition et c'est bien dans cette optique que nous avons approuvé, en séance plénière du Conseil départemental, la convention opérationnelle 2018-2022 sur la politique plurilingue dans notre système éducatif (…). Nous ne pouvons continuer à accepter que près de 30 % de jeunes soient sans emploi dans notre département, alors que des milliers d'offres sont disponibles dans un rayon de 50 kilomètres ! (…)

De nombreuses années se sont écoulées durant lesquelles nous pensions réussir à développer durablement l'enseignement de la langue régionale, en nous contentant de cofinancer un programme pluriannuel. Mais nous nous trouvons aujourd'hui face à une situation de quasi statu quo. Il est donc de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour la faire évoluer dans le bon sens.

Dans cet ordre d'idée, il faut avoir la lucidité de faire le constat suivant : année après année, la pratique de notre langue maternelle, de notre langue régionale, a inexorablement reculé. Les Alsaciens ont malheureusement délaissé ce patrimoine. Je le constate tous les jours en rencontrant des élus, des acteurs économiques et des responsables associatifs. Ils me disent tous qu'il est temps de relancer de façon décisive, l'apprentissage et la pratique orale de la langue régionale, dans sa composante tant allemande que dialectale, sans les opposer. (…)

Oui, il faut bien sûr relancer et soutenir la pratique du dialecte alsacien, véritable lien organique avec l'allemand standard. C'est pourquoi je soutiens pleinement l'intégration de l'apprentissage de notre dialecte dans cette nouvelle convention que nous allons signer avec l'État.

Mais nous savons toutes et tous qu'il va falloir faire bien d'autres efforts pour réussir à relever tous les défis qui se présentent à nous. Ainsi, l'apprentissage précoce me semble être un important levier pour entrer le plus tôt possible dans la pratique de la langue régionale. Je pense tout particulièrement à la petite enfance et aux nombreux potentiels qu'elle offre. La période de pré-scolarité offre en effet des opportunités que nous n'avons pas encore exploitées. Faire baigner les jeunes Alsaciennes et Alsaciens dans un environnement linguistique régional, voire sous la forme d'expérimentation dans des immersions totales, est une des solutions que nous pouvons et devons explorer.

Il faudra aussi tout mettre en œuvre pour offrir un enseignement de qualité à tous nos élèves. Or, sans renforcement du contingent des professeurs capables de leur enseigner la langue régionale, notre ambition ne pourra jamais se concrétiser. C'est pourquoi nous proposons, avec mon homologue du Bas-Rhin, d'impliquer davantage nos deux Départements dans la formation initiale et dans le recrutement des professeurs des écoles.

On le voit, la politique linguistique ne saurait se limiter à la seule convention opérationnelle. Elle doit être accompagnée par une véritable stratégie élargie qui tient compte des spécificités de notre situation. Nous allons réagir collectivement et pour cela, je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous nos partenaires historiques.

Frédéric Bierry

Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le sujet du bilinguisme est au cœur des exigences de l'Eurocollectivité d'Alsace. (…) Le bilinguisme est bien plus qu'un besoin, c'est une urgence ! (…) La situation de l'enseignement de la langue régionale d'Alsace, c'est-à-dire l'allemand et ses dérivés dialectaux, nous obligeait à une action rapide. En effet, les capacités d'enseignement de la langue régionale étaient très insuffisantes (…) La convention quadripartite 2018-2022 est novatrice et propose la première pierre de l'amélioration de l'enseignement de la langue régionale d'Alsace. C'est dans cet état d'esprit que nous proposons au vote de notre Conseil départemental un projet de Stratégie Bilinguisme, qui détermine 4 axes fondamentaux pour l'amélioration de la situation, en particulier pour nos jeunes:

• intégrer la langue régionale tout au long du parcours scolaire.

• multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan.

• développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier.

• valoriser et transmettre la langue et la culture régionales.

Cette Stratégie Bilinguisme est là pour donner de la puissance supplémentaire à ce nouveau souffle. Il faut donc élargir le cadre instauré par la Convention !

La Convention est un socle, mais nous devons aller encore plus loin. Les deux Collectivités alsaciennes, avec le Rectorat et la Région, ont établi une Convention cadre à horizon 2030. Nous voulons qu'en 2030, 50 % des classes de maternelle proposent un enseignement bilingue à parité horaire. Aussi, nous souhaitons qu'au minimum 25 % des élèves qui suivent un enseignement bilingue en primaire poursuivent leur parcours au collège. Ces chiffres n'ont pas été établis au hasard, ils sont les seuils à atteindre pour permettre enfin à nos concitoyens de s'inscrire dans leur espace transfrontalier !

La Convention quadripartite est aussi très centrée sur l'éducation. C'est très important, mais si nous nous limitons au cadre scolaire, nous ne comprenons pas que l'intérêt d'une langue, c'est qu'elle soit vivante. Pour cela, nos enfants ont besoin d'être en immersion, à travers un renforcement des échanges. C'est le meilleur moyen d'apprendre une langue. Il faut que la langue régionale d'Alsace soit présente dans tous les temps de la vie, et qu'elle sorte du cadre scolaire. Depuis 60 ans, il y a une baisse dramatique du nombre de dialectophones en Alsace : de 91% en 1946, ils n'étaient que 42% en 2012. Et malheureusement, je ne doute pas que ce chiffre a encore baissé.

Alors, pour que ces objectifs soient remplis, il faut trouver une solution pour encore mieux porter ce projet. Comme dans beaucoup d'autres domaines, la meilleure solution, c'est l'Alsace. L'Alsace, c'est un projet concret pour donner vie à une collectivité unique, maitresse de ses capacités et de ses outils politiques, pour répondre de manière appropriée aux spécificités de son territoire et de son environnement. L'Alsace, c'est le bilinguisme érigé en pilier de la vie quotidienne des Alsaciens (…) En effet, nous souhaitons pouvoir disposer de davantage de capacités en termes de ressources humaines, pour recruter des enseignants allemands et germanophones.

C'est pour cela que nous souhaitons que la future collectivité soit cheffe de file pour assurer la continuité de l'offre bilingue, en lien avec les autres collectivités, du primaire jusqu'à la fin du secondaire. Le transfert de compétences nous semble encore une fois le moyen idéal, pour que nous puissions avoir les moyens de concrétiser le chef de filât. Pour nous, la situation est claire : nous ne pouvons plus nous passer de la langue allemande et de notre dialecte ! (…) La langue régionale, c'est un atout pour redynamiser notre tissu social, pour augmenter l'employabilité de nos jeunes et faciliter leur insertion dans le monde de demain. L'Allemand et le dialecte sont aussi pour nous les moyens de l'ouverture et du rapprochement avec nos voisins. Notre région est le bassin de l'humanisme rhénan. (....)

C'est pour cela que notre culture est ouverte ! Ouverte sur l'Europe et le monde, ouverte sur les autres ! La langue régionale d'Alsace doit devenir une nouvelle vitrine de notre identité ouverte. C'est le rôle des Alsaciennes et des Alsaciens d'être les ambassadeurs du couple franco-allemand, plus que jamais moteur de la construction européenne. (…)

L'exemple Pays basque

La langue et la culture basque connaissent un grand développement dans le Pays Basque français. Pourtant ce n'est qu'un petit territoire avec 3000 km² et 300000 habitants. Les bons résultats de promotion linguistique sont obtenus notamment grâce à la détermination des élus basques de se doter des outils efficaces pour une politique linguistique d'ensemble :

• Un puissant Office Public de la Langue Basque avec un budget de 4 millions d'Euros et un rôle très large pour concevoir, définir et mettre en œuvre une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue basque.

• Une union des communes basques : la Communauté d'Agglomération du Pays Basque ayant notamment pour objectif faire progresser l'usage de la langue basque dans la vie publique du territoire et reconnaissant le basque comme langue de cette Communauté.

• Un Institut Culturel Basque qui a pour vocation d'encourager le développement et le rayonnement de la culture basque qui dispose d'un budget d'un million d'euros et de 260 associations membres.

Rien n'empêche les Alsaciens d'en faire autant : mettre en place un office « public » de développement de la langue régionale d'Alsace avec des ressources comparables par habitant à celui du Pays basque (soit 26 millions d'euros), un syndicat intercommunal à vocation linguistique regroupant toutes les communes d'Alsace qui verseraient chacune seulement 1 % de leur budget pour une politique linguistique commune (40 millions d'euros) et un Institut culturel Alsacien disposant de ressources analogues à l'institut basque (7 millions d'euros) regroupant toutes les associations culturelles alsaciennes.

Mais les Basques sont des Basques et les Alsaciens sont… des Alsaciens.

Les propositions en matière de bilinguisme

Le texte de la déclaration

… L'Alsace doit devenir un territoire plurilingue. Elle partage cette ambition avec la Moselle, les Ardennes, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle, concernés au premier chef par un partage de leurs frontières avec des pays européens, dans le cadre d'une compétence partagée… La collectivité européenne d'Alsace assure la continuité et la cohérence de l'offre bilingue du primaire jusqu'à la fin du secondaire en lien avec l'éducation nationale et les autres collectivités.

« Ainsi, la collectivité européenne d'Alsace s'engage, avec le soutien de l'État, sur le territoire alsacien :

***• dans le renforcement de la politique du bilinguisme et du plurilinguisme** : un rôle de pilotage lui sera confié en matière d'accompagnement de l'action éducative académique en allemand et en alsacien et de soutien à la mobilité. Elle sera également pilote en matière d'enseignement des dialectes alsaciens et en matière d'animation culturelle et patrimoniale, en particulier dans le domaine périscolaire en lien avec les communes.*

***• en matière de recrutement de personnels intervenant dans l'accompagnement et l'enseignement bilingue** : il s'agit de renforcer les efforts pour identifier et former un vivier d'enseignants afin d'accroître l'intensité et la qualité de l'enseignement de l'allemand.*

Le recrutement, la formation et la titularisation des enseignants des 1er et 2nd degrés en allemand, tout comme l'enseignement scolaire de l'allemand relèvent de la compétence de l'État en tant qu'ils appartiennent à sa compétence éducative nationale et requièrent une continuité éducative.

La collectivité européenne d'Alsace renforcera son soutien à l'accompagnement de la politique de recrutement et de formation des enseignants de l'État.

Un dispositif de recrutement complémentaire pourra être imaginé, en parfaite cohérence avec le cadre de recrutement de l'Éducation Nationale. Un nombre d'heures dédié à un apprentissage complémentaire, pratique et immersif de l'allemand pourrait être sanctuarisé dans l'emploi du temps des élèves de la maternelle au baccalauréat et proposé aux élèves et aux familles en complément des enseignements d'allemand et en allemand assurés par l'Éducation nationale. Ce recrutement complémentaire assurera l'animation de ces heures dédiées, en lien avec l'équipe enseignante de l'école ou de l'établissement.

Pour soutenir la complémentarité des compétences entre État et collectivités, et notamment leur financement, une nouvelle gouvernance devra être étudiée afin d'aller au-delà du dispositif actuel de la convention quadripartite.

Un pôle d'excellence consacré au plurilinguisme et aux coopérations éducatives transfrontalières sera implanté en Alsace pour l'intégralité de la région Grand Est. Avec des moyens associés, il regroupera un centre de ressources pédagogiques, des dispositifs de formation et des outils de communication ».

L'analyse de notre association

On peut se réjouir de l'intérêt accordé par le document au bilinguisme. Mais quand on voit que dans le premier paragraphe consacré à ce sujet, cette « ambition plurilingue » doit être la même que pour les Ardennes et la Meuse, on s'inquiéte pour la reconnaissance de la spécificité alsacienne et mosellane. Le mot langue régionale n'apparaît d'ailleurs jamais.

La compétence de l'État est fortement réaffirmée en matière de « *recrutement, de formation, de titularisation des enseignants et d'organisation des enseignements* ». Dans ces domaines, l'État n'annonce aucun changement ni même aucun engagement.

La collectivité alsacienne, qui ne bénéficie donc d'aucun transfert de compétence à cet égard, est la seule à prendre des engagements. Il s'agit de mesures de soutien déjà possibles actuellement comme la mise à disposition de personnel qu'elle recruterait elle-même. Mais elle le fait sur ses fonds propres sans dotations spécifiques de l'État.

Une formule curieuse est utilisée : la collectivité Alsace a une « *fonction de pilotage dans l'accompagnement* » : elle accompagne l'action de l'État et pilote ce rôle d'assistanat !

La nouvelle « convention opérationnelle sur la politique régionale plurilingue » est enfin rendue publique

On en trouvera le texte avec le lien suivant : http://bilinguisme68.haut-rhin.fr/wp-content/uploads/2018/09/20181205_convention_2018-2022_signe%CC%81e.pdf

Après de longues discussions, cette convention « quadripartite » a été signée le 5 décembre 2018 par les présidents de la région Grand Est et des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que par la Rectrice de l'Académie de Strasbourg. Elle constitue le volet de mise en œuvre pour la période 2018-2022 de la « convention-cadre » adoptée en 2015 pour la période 2013-2030.

La convention a pour ambition « *le développement du vivier d'enseignants par une meilleure formation et un meilleur accompagnement des professeurs, d'augmenter le nombre de professeurs, de stabiliser les cursus bilingues paritaires existants et d'enrayer les déperditions d'élèves en cours de parcours, de favoriser l'apprentissage du dialecte alsacien dès l'école maternelle, le développement de l'allemand pour l'accès à l'emploi dans les formations professionnelles* ». Ces visées sont louables mais la convention se présente essentiellement comme une déclaration d'intention, sans mise en place d'une nouvelle gouvernance garantissant la réalisation effective des orientations fixées.

Les collectivités territoriales signataires renouvellent leur engagement de versement chacune d'un million d'euros par an pour la mise en œuvre de la convention.

Elle sera également « pilote » dans l'enseignement des dialectes alsaciens, mais dans le cadre des activités périscolaires en lien avec les communes : le contenu juridique pratique de cette formulation est inexistant.

Comme actuellement pour les deux départements, la collectivité alsacienne s'engage à apporter une aide à l'État dans l'exercice des fonctions exclusives de ce dernier en matière d'enseignement. Pas de changement sur ce point. Il s'agit « *d'un soutien à l'accompagnement de la politique de recrutement et de formation de l'État* ».

« *Un dispositif de recrutement complémentaire pourra être imaginé* » : on admire le volontarisme de cette formulation. Mais ce sera toujours « *en parfaite cohérence avec le cadre de recrutement de l'Éducation nationale* ». Suit un passage ténébreux : « *un nombre d'heures dédié à un apprentissage complémentaire pratique et immersif de l'allemand pourrait être sanctuarisé dans l'emploi du temps… en complément des enseignements assurés par l'Éducation nationale* » ! Il faut sans doute comprendre que du personnel recruté par la collectivité Alsace pourrait assurer des heures complémentaires d'allemand sous le contrôle de l'Éducation nationale et aux frais de la collectivité. Ceci ne constitue pas une compétence mais une charge.

On annonce encore l'étude d'une « nouvelle gouvernance » et la création au niveau du « *Grand Est d'un centre consacré au "multilinguisme"* » implanté en Alsace.

Une « nouvelle gouvernance » serait d'urgence nécessaire, mais elle est renvoyée à d'hypothétiques études. Quant à la création d'un centre du multilinguisme dans le Grand Est, elle parait bien éloignée d'une politique exigeante de restauration d'un authentique bilinguisme.

Nos conclusions

Nous continuerons à apporter tout notre soutien aux mesures même les plus modestes qui vont dans la direction d'une meilleure prise en considération de notre langue régionale et du bilinguisme. Mais nous ne pouvons cacher notre insatisfaction quant au contenu de cette déclaration en matière de bilinguisme. Elle se borne pour l'essentiel à confirmer la situation actuelle.

PROPOSITIONS DES RENCONTRES DE STRASBOURG DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES D'EUROPE

Conditions de l'efficacité des politiques linguistiques

Il existe des succès dans le soutien à des langues régionales et des parlers dialectaux en expansion. Mais pour que cela soit possible, il y a des conditions. Un colloque tenu à Strasbourg en 2016 présente les stratégies de réussite et les « clés » pour des politiques linguistiques efficaces.

I. Les langues régionales, élément constitutif d'une stratégie plurilingue

Aujourd'hui, la promotion d'une langue moins répandue ne peut plus être réalisée dans la seule valorisation de cette langue prise en elle-même. Les locuteurs ne veulent plus être enfermés dans une langue unique, quel que soit leur attachement pour cette langue. Il s'agit donc de promouvoir une stratégie plurilingue dans le cadre de laquelle la langue moins répandue est mise en valeur comme complément d'autres langues et comme composante d'une architecture bilingue ou multilingue adaptée à la situation particulière de cette langue.

II. Un fondement institutionnel et juridique public pour les langues moins répandues

Quelle que soit la stratégie de promotion linguistique retenue, il faut disposer des pouvoirs politiques et juridiques pour les mettre en œuvre. Même les grandes langues ont besoin d'un soutien institutionnel et juridique. Il en est a fortiori ainsi pour les langues moins répandues :

a) **une langue que l'on entend promouvoir doit disposer d'un fondement juridique.** Celui-ci peut s'exprimer de deux manières :

• **un droit à la langue :** c'est l'existence pour les locuteurs d'un droit subjectif à pratiquer et à transmettre cette langue. Ce droit ne peut se limiter aux seules relations privées ; la langue est par définition un fait collectif et par conséquent le droit subjectif à utiliser une langue doit inclure les usages collectifs : système éducatif, médias, activités culturelles, affichage, etc.

• **un droit de la langue :** c'est-à-dire un droit objectif de protection de la langue comme valeur culturelle commune : comme d'autres biens collectifs, les langues, plus particulièrement celles qui sont affaiblies, ont besoin d'une protection juridique quant à leur place dans la société et quant au soutien qu'elles doivent recevoir des institutions publiques. La protection des langues moins répandues n'est pas seulement l'affaire des locuteurs de ces langues, mais de tous les citoyens respectueux de la diversité linguistique.

Il n'est pas concevable qu'une langue puisse être considérée et maintenue sans ce cadre juridique. Cette nécessité s'exprime dans la revendication d'un « **statut pour les langues régionales ou minoritaires** ». Un tel statut fait défaut en France : la prise en compte des langues régionales y dépend de l'arbitraire ou du bon vouloir des responsables administratifs et politiques. Il n'y a pas de droit pour ces langues ni pour leurs locuteurs. Elles doivent tenter de survivre dans l'infra-droit, même si elles ne sont pas positivement combattues ou interdites.

b) Il doit exister une compétence juridique pour la promotion des langues moins répandues **au niveau territorial où ces langues sont pratiquées.** On ne saurait attendre des autorités centrales éloignées de la réalité du terrain qu'elles aient la volonté et la connaissance indispensables pour développer une action significative pour promouvoir une langue

locale. L'autorité juridique pour mettre en œuvre cette action de promotion doit se situer au niveau territorial d'usage de la langue considérée. Ce sont donc **les autorités régionales ou locales correspondant aux territoires où ces langues sont pratiquées** qui doivent se voir reconnaître les pouvoirs nécessaires pour assurer leur promotion. Ce sont elles seules qui peuvent concevoir des stratégies globales qui intègrent les langues minoritaires dans la vie publique, économique, culturelle et sociale locale.

En France, si la loi reconnaît une responsabilité aux collectivités territoriales pour promouvoir les langues régionales, elle ne leur attribue cependant guère de moyens à cet effet.

III. Une stratégie d'ensemble de promotion de la langue

La promotion d'une langue moins répandue ne saurait avoir d'effets si elle ne prend que la forme de quelques actions éparses, choisies plus pour la facilité de leur mise en œuvre que pour leur efficacité. C'est une politique d'ensemble qui est nécessaire et celle-ci doit s'appuyer sur une véritable stratégie.

Cette stratégie est parfois exprimée comme **un processus de « normalisation ».** Beaucoup de langues moins répandues sont constituées d'un ensemble de parlers locaux ou dialectes dont les locuteurs ne se reconnaissent pas toujours dans le **standard écrit** (parfois de création récente), voire le perçoivent négativement. Les divergences sur les formes d'écriture ou de standardisation peuvent avoir des effets très négatifs sur la préservation de la langue. En Alsace, le standard pour la langue régionale est depuis des siècles le *Schriftdeutsch* ; pourtant depuis quelques années, du fait de facteurs politiques, le lien entre dialectes et standard se distend, aboutissant à un affaiblissement croissant de la langue.

Les conflits résultent souvent d'une mauvaise compréhension **des rapports entre langue parlée et standard écrit** : ce dernier n'a pas besoin de correspondre à une transcription plus ou moins phonétique de la langue parlée. Il n'est pas nécessaire de vouloir imiter le processus de standardisation qui a caractérisé les langues nationales il y a deux ou trois siècles. Pour l'Alsace, la problématique est similaire à la Suisse alémanique : des variétés dialectales et un standard écrit commun qui est l'allemand. Cela n'exclut pas des pratiques écrites qui se rapprochent de l'oral, par exemple dans la communication par sms, dans la recherche d'effets littéraires, etc.

Pour la conduite de la stratégie de « normalisation », il est souvent indispensable de créer une institution capable de conduire une réflexion, de dégager un consensus et d'assurer une mise en œuvre pour ces questions : clarifications terminologiques, règles d'écriture, élaboration d'un nouveau vocabulaire etc. Les langues plus répandues disposent depuis longtemps de telles institutions (académie de langue, etc.). A l'appui d'un certain nombre de langues moins répandues, des « offices », des « instituts », des « académies » **ou d'autres structures qualifiées pour définir un programme de « normalisation »** ont été développées. Pour que de telles institutions soient efficaces, plusieurs conditions doivent être remplies :

- une telle structure doit disposer de compétences reconnues en matière linguistique et en particulier de politique linguistique et de stratégie de normalisation ;
- elle doit travailler en liaison étroite avec les organisations de terrain et être reconnue par elles comme lieu d'expertise ;
- elle doit réaliser le consensus sur les actions à entreprendre ; à cette fin, elle doit veiller au débat commun et à la prise en compte des différents courants afin d'être reconnue comme lieu représentatif de concertation.

A défaut de telles qualités, ces structures peuvent devenir un élément partisan dans des conflits de courants et avoir des effets contre-productifs.

En liaison avec ce qui précède, une stratégie de promotion d'une langue implique **un mécanisme d'évaluation permanent et indépendant des résultats obtenus.** Comme dans tout autre domaine, seule une appréciation indépendante des actions menées peut garantir une connaissance réelle de l'état de mise en œuvre de la politique linguistique entreprise.

Stratégie bilinguisme

La délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 octobre 2018 a approuvé une « Stratégie Bilinguisme » organisée selon quatre orientations, pour répondre aux enjeux de l'apprentissage de la langue régionale : intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune, multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan, développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier, valoriser et transmettre la langue et la culture régionales. Par ailleurs, le Département rappelle qu'il a approuvé la Charte régionale pour la promotion de la langue régionale. On espère que sans attendre la collectivité d'Alsace, les départements renforcent leurs actions concrètes pour le renforcement de la langue régionale. La Charte des langues à laquelle ils ont adhéré leur donne de nombreuses pistes. Ils ont des moyens d'action notamment en ce qui concerne la présence de la langue régionale dans la gestion de la petite enfance.
Passons à l'action !

IV. Maitrise et instruments de la transmission

Dans le passé, la transmission de la langue et de la culture se faisait essentiellement dans le groupe familial et dans la communauté locale. Dans les conditions de vie contemporaines, des modes plus institutionnels s'y sont substitués : l'école et les médias. Il est très difficile à une communauté particulière de transmettre une langue si son message est contrarié par l'école et les médias. Indépendamment de cela, à l'intérieur même de la communauté locale, la capacité de résistance et les compétences langagières se réduisent génération après génération, de sorte que la capacité objective de transmission devient de plus en plus aléatoire. Le rôle de l'école et des médias est donc essentiel pour compléter et surtout pour suppléer une transmission familiale défaillante.

1. L'ÉCOLE

Le soutien à une langue minoritaire passe nécessairement par l'école. L'examen des politiques linguistiques montre cependant que l'efficacité de l'intervention de l'école pour la promotion d'une langue moins répandue est soumise à plusieurs conditions :

a) le choix de la méthode d'enseignement

Une simple « initiation » ou un mode d'enseignement comparable à celui pratiqué pour les langues étrangères ne permet pas une véritable maîtrise de la

Colloque de Strasbourg sur les conditions de l'efficacité par la promotion des langues régionales au siège du Conseil régional 22 octobre 2018. (Photo Albert Weber)

langue minorisée. Elle ne permet pas de rétablir une transmission familiale interrompue. Pour donner les bases nécessaires d'une transmission, il faut une véritable immersion dans la langue. Dans les pays où existe une véritable politique de soutien, le système éducatif propose le plus souvent deux filières :

• l'immersion dans la langue minoritaire, ce qui implique précocité, continuité et intensité ; la langue cible est utilisée comme langue d'enseignement du jardin d'enfant jusqu'au niveau universitaire. Cette méthode s'applique aux familles qui la choisissent ;

• l'acquisition de la langue minoritaire comme une langue seconde dans des conditions comparables à la pédagogie de l'enseignement des langues étrangères ; cet enseignement peut être imposé dans l'aire territoriale d'une langue minoritaire à tous les enfants qui ne choisissent pas l'immersion dans cette langue.

b) l'adaptation du système de formation

On ne saurait seulement plaquer sur un système scolaire national de conception monolingue et centralisé une « mission » supplétoire consistant à enseigner une langue régionale. C'est le système dans son ensemble qui doit être modifié pour tenir compte de cet objectif. Cela implique notamment des modifications dans deux domaines :

• la formation des enseignants. Par définition la maitrise d'une langue minoritaire n'est pas un requis que le système d'enseignement pourrait simplement exploiter. Cette maîtrise doit être acquise par les étudiants qui se destinent à devenir des enseignants dans cette langue ; des filières spécifiques pour les futurs enseignants dans la langue minoritaire doivent être organisées. Elles doivent préparer à l'enseignement des différentes matières dans la langue régionale. Les enseignants doivent maitriser cette langue avec une compétence de « native speaker ».Ces filières doivent former le nombre nécessaire d'enseignants pour alimenter le système éducatif en langue régionale. Une politique appropriée doit garantir l'attrait de ces filières.

• la décentralisation du système éducatif : les pouvoirs décisionnels et la capacité de prendre les mesures nécessaires d'adaptation en matière d'organisation de l'enseignement, de contenu des programmes et de recrutement du personnel doivent être localisés dans l'aire territoriale de la langue minoritaire à promouvoir. L'adaptation aux conditions locales doit être favorisée. Par exemple la gestion du corps enseignant doit faciliter l'affectation des enseignants dans les secteurs dialectaux correspondant à leur propre parler. Le programme d'enseignement doit prendre en compte la culture locale en tant qu'elle exprime la richesse de la langue locale. Le lien entre les formes dialectales de la langue et le standard commun doit être mis en évidence pour les élèves et valorisé.

c) le lien entre langue et culture

L'enseignement d'une langue ne saurait être désincarné : la langue, c'est une histoire, un ensemble d'évènements qui ont forgé la mémoire collective, des traditions, une culture, des tempéraments, souvent aussi un territoire qu'on apprend à connaître et à protéger, une littérature, des références artistiques, etc. L'enseignement dans la langue régionale doit s'appuyer sur cette culture régionale et transmettre ses valeurs avec la langue. La réalité de la langue régionale doit aussi se traduire dans l'environnement scolaire : affichage, cantine, récréation, médiathèque ou centre de documentation. Elle doit constituer un élément substantiel pour les activités parascolaires ou extrascolaires. Ce sont tous ces éléments qui feront de la langue minoritaire non pas un objet abstrait d'enseignement mais une réalité vécue par l'école elle-même et par l'ensemble de la communauté scolaire avec les parents et les autorités locales.

d) le lien entre l'école et la famille

Trop fréquemment, l'école est perçue comme un alibi des familles (voire des autorités locales) pour ne pas s'investir davantage dans le soutien à la langue minorisée. On s'en remet à l'institution scolaire sans intégrer la pédagogie bilingue dans un tout impliquant étroitement les familles et la communauté locale.

Même lorsque les familles ne sont plus en mesure d'assurer la transmission, elles doivent du moins sensibiliser et motiver les enfants au regard de la langue, ainsi que leur donner les occasions les plus fréquentes de pratiquer celle-ci. A cet égard, il est nécessaire d'insister sur :

• le rôle des crèches et autres institutions d'accueil préscolaires qui peuvent être des lieux très importants de transmission de la langue,

• l'utilité des échanges avec des familles pratiquant la langue cible ou une langue voisine dans des régions où ces langues sont pratiquées de manière plus intense (pour les enfants alsaciens : la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne du sud),

• l'entraide entre familles engagées dans le même processus de transmission, de façon à échanger au plan des expériences et des outils disponibles et de créer des liens entre enfants investis dans le même apprentissage linguistique.

2. LES MÉDIAS

Il n'y a pas de politique sérieuse de promotion d'une langue minoritaire sans un appui fort à travers les médias. L'éclatement du paysage audio-visuel a rendu plus complexe le soutien des langues moins répandues par les médias. D'un coté, l'évolution technologique facilite la production et la diffusion locales (petites chaines câblées de télévision, radios locales, internet, etc.).. Mais de l'autre, la globalisation place les médias en langue régionale sous une forte concurrence de messages en langues dominantes. Même si une offre audio-visuelle en langue régionale existe, elle reste marginalisée par la masse et l'attrait des offres dans des langues plus répandues. L'efficacité des medias pour la promotion des langues moins répandues dépendra donc beaucoup du degré de motivation des locuteurs.

L'existence de ressources financières publiques locales pour des médias en langue régionale est essentielle. Car ces médias ne sauraient se financer avec des ressources publicitaires qui ne sont intéressées que par des auditoires très larges propres aux langues plus répandues.

Il faut aussi souligner le lien étroit unissant l'existence de médias locaux en langues régionales et la promotion d'une industrie culturelle dans ces langues : pour avoir des acteurs, des artistes, etc.

en langue régionale, ils doivent bénéficier d'un débouché pour leurs productions, que le marché privé ne peut leur fournir de manière suffisante.

V. Le prestige de la langue

Pour revitaliser une langue, il est nécessaire de renforcer son prestige social. La plupart des langues qui sont devenues minoritaires ont connu un problème d'image : langues des classes pauvres, langues de groupes ethniques moins considérés, langues perçues comme un handicap pour la promotion sociale, etc. Une politique de revitalisation d'une langue minoritaire doit donc comporter un volet de renforcement de son prestige social.

De nombreux instruments peuvent être utilisés à cette fin :

- l'octroi d'un statut d'officialité, de co-officialité ou une reconnaissance nationale; cette reconnaissance entraine un certain nombre de garanties juridiques et de valorisations symboliques ;
- le recours à la signalétique et à l'affichage dans la langue minoritaire ; la signalisation n'a généralement pas d'objectif fonctionnel : les locuteurs de langues minoritaires comprennent l'affichage en langue majoritaire ; mais la signalétique dans la langue moins répandue constitue un signe de reconnaissance et un instrument de valorisation ;
- l'utilisation symbolique de la langue minoritaire dans un certain nombre de manifestations officielles, telles que les discours publics des autorités ;
- l'exigence d'une connaissance minimale de la langue locale par les agents publics en fonction dans l'aire territoriale de cette langue ;
- le droit d'utiliser la langue minoritaire pour certains actes publics tels que les communications avec l'administration publique ; le droit d'utiliser la langue locale devant les tribunaux a une forte valeur symbolique puisque liée aux droits des citoyens devant la justice ;
- l'attribution de prix publics pour des œuvres littéraires ou culturelles en langue minoritaire ;
- l'encouragement donné à des personnalités en vue (hommes politiques, responsables économiques, artistes, sportifs, etc.) d'utiliser la langue minoritaire.

Il est nécessaire de sortir la langue minoritaire de son ghetto de langue rurale, enracinée dans le passé et limitée à des formes de communication élémentaires. Il faut donc que la langue soit utilisée dans des activités contemporaines, mise en liaison avec des technologies modernes, ouvertes aux tendances actuelles : encore plus que pour les grandes langues de communication, les langues locales doivent convaincre par leur capacité d'évolution et d'adaptation aux modes de vie actuels.

Les travaux du colloque de Strasbourg de 2016 ont été publiés par la Fédération Alsace Bilingue

Ces instruments ont aussi comme effet secondaire de créer un « marché » de la formation permanente en matière de pratique de la langue régionale ou minoritaire. Ainsi, la maîtrise de la langue minoritaire ouvre à des activités économiques et professionnelles : enseignant ou formateur en langue régionale, artiste ou animateur en langue régionale, expert, traducteur, créateur ou producteur, etc. dans le domaine des médias en langue régionale.

VI. Diversifier les fonctions de la langue

Une langue pour survivre et se développer doit avoir une pluralité de fonctions. Les langues moins répandues sont souvent réduites à une ou deux fonctions, à savoir être une composante d'une activité scolaire et un rôle muséographique d'accès à une culture du passé. Une telle réduction ne peut redonner vitalité à une langue. La langue minorisée doit retrouver une pluralité de fonctions :

- une fonction de création culturelle,
- une fonction de communication familiale,
- une fonction économique,
- une fonction dans la pratique religieuse,
- une fonction emblématique au plan culturel, etc.

Certes, dans aucun de ces domaines, une langue moins répandue ne peut prétendre à l'exclusivité, mais elle peut prendre place dans une configuration plurilingue qui la met en valeur. La langue doit en tout cas redevenir « fonctionnelle » c'est-à-dire ne pas être considérée pour elle-même, mais comme un moyen de déployer des relations, des activités, des valeurs qui la dépassent.

VII. Langue et identité

La préservation d'une langue est étroitement liée à la sauvegarde de l'identité (culturelle, religieuse, ethnique, nationale) dont elle est une composante. L'abandon de la langue est souvent lié à l'affaiblissement ou aux difficultés d'affirmation de l'identité correspondante (c'est le cas au moins en partie pour l'Alsace). Inversement, le regain de sentiment identitaire conduit à un réinvestissement dans la protection de la langue. On ne peut guère concevoir une politique de promotion d'une langue en faisant abstraction de l'identité qui la sous-tend.

Une politique de promotion linguistique doit s'appuyer sur le sentiment d'identité lié à la langue, mais ne pas se réduire à ce sentiment. De plus, elle doit veiller à définir cette identité comme « ouverte » à tous ceux qui veulent s'y reconnaître. Les langues moins répandues veulent étendre le champ de leurs locuteurs. Elles doivent donc s'appuyer sur une identité qui favorise l'intégration de nouveaux locuteurs. Toute identité est un construit ; la politique linguistique doit donc inclure un travail sur l'identité.

Conclusion
L'adhésion et l'engagement des populations concernées

Tous les facteurs susmentionnés restent sans effet décisif si la population n'est pas profondément désireuse de se réapproprier sa langue. Le temps où il était aisé d'imposer une langue à une population ou à un groupe de personnes est passé, du moins dans nos sociétés occidentales.

Aujourd'hui, une politique linguistique peut certes renforcer l'attrait pour une langue et améliorer l'image de celle-ci. Dans les pays où une politique linguistique active est menée, la langue concernée a généralement une bonne image : les opinions de la population sont favorables. Mais cela ne suffit pas : il faut qu'existe un véritable « désir » de cette langue, ce qui signifie le passage d'une adhésion passive à un engagement actif.

JEAN-MARIE WOEHRLING

Ce que peut faire une commune pour votre langue

À notre invitation, de nombreuses collectivités territoriales alsaciennes ont déclaré leur adhésion à la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires et ont souscrit dans le cadre de leurs compétences légales à une partie des engagements proposés par cette Charte. Le texte de cette dernière restant parfois très général, nous avons formulé de manière concrète les actions auxquelles ces engagements peuvent correspondre. Ci-après les actions que nous proposons aux communes.

DÉCLARATION GÉNÉRALE

• La municipalité s'engage à adopter, individuellement ou conjointement avec d'autres collectivités, une déclaration formelle par laquelle elle reconnaît que la langue régionale (l'allemand standard et le dialecte alsacien) est, sans préjudice de la position reconnue à la langue nationale, la langue de la collectivité. La langue régionale se voit ainsi attribuer un statut public : la langue de la collectivité tout entière et pas seulement des locuteurs de cette langue, une richesse pour tous, même pour ceux qui ne la parlent pas ; elle n'est imposée à personne, mais elle a sa place dans l'espace public.

• La municipalité s'engage à désigner un adjoint spécialement responsable de l'action en faveur de la langue et de la culture régionale et à charger dans son administration un service spécialement dédié et suffisamment doté à la promotion de la langue régionale.

• La commune s'engage à affecter une part déterminée de son budget à la promotion de la langue et de la culture régionale.

• La municipalité s'engage à la mise en place d'un comité de suivi de l'application de la charte et de ses engagements en matière de langue et culture régionales. Ce comité de suivi comporte des personnes indépendantes de l'administration municipale et des experts de la promotion des langues régionales ou minoritaires.

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET SCOLAIRE

• La municipalité s'engage à encourager les parents et les élèves à choisir une éducation bilingue et à fournir à cet effet l'information appropriée sur l'accès au bilinguisme. Cette information sera organisée en particulier au moment de la naissance des enfants ou au moment de l'inscription des enfants en classe de maternelle.

Non seulement les enfants, la commune dans son ensemble doit pratiquer le bilinguisme.

• La municipalité s'engage à prendre en charge ou à favoriser par un soutien matériel l'ouverture et le fonctionnement de crèches ou de haltes-garderies immersives en langue régionale ou bilingues.

• La municipalité demandera à l'éducation nationale l'extension du réseau de classes bilingues paritaires sur son territoire à tous les niveaux de scolarité.

La municipalité favorisera les regroupements pédagogiques destinés à faciliter l'ouverture et le développement de classes publiques bilingues paritaires.

• La collectivité s'engage à apporter un soutien à l'association ABCM-Zweisprachkeit pour le développement de classes immersives en langue régionale.

• La municipalité veille à ce que le personnel administratif mis à disposition des écoles maternelles (assistantes maternelles ou scolaires, surveillants de cantines, etc.) ait la capacité de s'adresser aux enfants en langue régionale.

• La collectivité municipale s'engage à ce que la langue régionale soit présente dans les bâtiments scolaires relevant de sa gestion (affichages bilingues, nom bilingue de l'école, utilisation de la langue régionale dans les aménagements scolaires).

• La municipalité contribuera à fournir aux écoles du matériel pédagogique en langue régionale (livres scolaires ou autres).

• Dans le cadre des activités périscolaires la collectivité veillera à offrir des animations ayant comme objectif une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture régionales et reliées à la langue allemande et aux dialectes. Elle apportera son concours à des activités extrascolaires en langue régionale, notamment sous la forme du théâtre et du chant.

• La municipalité s'engage à contribuer à l'animation des cours de langue et culture régionales donnés dans les établissements scolaires.

• La municipalité s'engage à organiser, en liaison avec les services scolaires, des échanges transfrontaliers avec des communes et écoles allemandes ou suisses. Dans ce cadre, seront promus les échanges linguistiques pour les enfants. Les accords de jumelage seront utilisés à cet effet.

• La municipalité veillera à s'associer avec les organisations professionnelles actives sur son territoire (corporations, entreprises, etc.) pour favoriser en liaison avec les services éducatifs la prise en compte de la langue régionale dans l'enseignement professionnel.

• La commune s'engage à développer l'enseignement de la langue régionale pour les adultes.

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET SERVICES PUBLICS

• La commune s'organise de sorte que ses services acceptent les actes juridiques et les documents qui leur sont

soumis dans la langue régionale sans réclamer de traduction.

• La commune s'organise de sorte à rendre possible la présentation auprès de ses services des demandes orales ou écrites en dialecte ou en allemand.

• La commune s'engage à ce que dans ses principaux services un accueil en dialecte soit réservé aux personnes qui le souhaitent.

• La commune publie sous une forme bilingue une partie non inférieure à 10% des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.) qu'elle diffuse.

• La municipalité s'engage à assurer la publication de son journal d'information en version bilingue (français/allemand standard). Les éditoriaux des revues diffusées par la municipalité seront bilingues.

• La collectivité s'engage à assurer le bilinguisme de ses sites Internet.

• La commune s'engage à organiser la formation de son personnel afin d'améliorer les compétences de celui-ci en langue régionale.

• La collectivité autorise et encourage l'utilisation de la langue régionale par son personnel.

• La collectivité s'engage à organiser des séjours de formation linguistique pour son personnel.

• La municipalité s'engage à rendre possible l'expression en langue régionale pour les membres des assemblées locales qui le souhaitent.

• La collectivité s'engage à encourager la propagande électorale bilingue sur son territoire.

SIGNALISATION BILINGUE

• La commune s'engage à mettre en œuvre une politique de signalisation publique bilingue : affichage bilingue des indications directionnelles ; affichage bilingue dans les services locaux et les écoles, hôpitaux, bibliothèques, musées, etc.

• Dans le cadre de cet affichage, les expressions en langue régionale seront de la même taille que les expressions en français.

Modèle d'affichage bilingue : même taille de caractère pour les deux langues

MÉDIAS

La collectivité locale s'engage à favoriser la réception d'une chaîne de radio en dialecte et allemand sur son territoire.

• La collectivité s'engage à agir en faveur de la bonne réception de chaînes de radio et télévision germanophones sur son territoire.

• Lorsqu'il existe un distributeur de télévision par câble, la collectivité veille à ce que le cahier des charges comporte une clause de mise à disposition d'un canal pour une télévision locale bilingue et pour la réception des chaines gratuites en langue allemande des pays voisins.

• La municipalité s'engage à soutenir la presse bilingue régionale par des abonnements et par la mise à disposition de cette presse dans divers services locaux.

Le supplément allemand des DNA/L'Alsace constitue une des dernières présences de la langue régionale dans la presse quotidienne régionale.

• La municipalité s'engage à réaliser et à diffuser un livret sur la langue régionale et le bilinguisme afin de faire connaître aux habitants de toutes origines ses composantes, sa richesse, l'intérêt du bilinguisme et les possibilités d'apprentissage de cette langue.

CULTURE

• La municipalité s'engage à consacrer un quota de ses dépenses et subventions en matière culturelle à des projets comportant la prise en compte de la langue et de la culture régionale.

• La municipalité s'engage à inscrire dans les cahiers des charges de ses établissements culturels (salle de spectacles, centres culturels, scènes, théâtres, etc.) un quota minimal de spectacles ou de représentations comportant la prise en compte de la langue ou de la culture régionale.

• La collectivité s'engage à développer dans les équipements qui la concernent la disposition de techniques de sur ou sous-titrage afin de favoriser le recours à la langue régionale.

• La commune s'engage à ce que les équipements de bibliothèques, médiathèques, salles de projection vidéo ou cinémas qui dépendent d'elle assurent la présentation privilégiée d'œuvres en langue régionale.

• La municipalité s'engage à favoriser le développement d'échanges culturels avec des collectivités germanophones de pays voisins.

• La municipalité s'engage à favoriser par des appels à projet la production d'œuvres en langue régionale.

• La collectivité s'engage à apporter un concours particulier au théâtre dialectal.

• La collectivité s'engage à créer ou soutenir et à cofinancer la création et le fonctionnement sur son territoire d'au moins un lieu d'informations, de rencontres, de débats et d'activités culturelles spécialement dédié à la langue et à la culture régionale.

• La collectivité favorisera la collecte et la diffusion des œuvres en langues régionales.

• La municipalité s'engage à ce que les organismes dépendant d'elle et chargés de conduire son action culturelle intègrent une représentation des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue régionale.

• La commune veille à une bonne information et formation en ce qui concerne la langue et la culture régionales de son personnel chargé des affaires culturelles.

VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La collectivité s'engage à assurer l'accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de sa responsabilité.

• La collectivité locale s'engage à participer aux actions de sensibilisation des commerçants de son territoire pour veiller à un accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent.

• La commune favorise un affichage commercial bilingue sur son territoire.

• La commune favorise le développement de la langue régionale dans les activités liées au tourisme.

• La municipalité s'engage à combattre toutes formes de discriminations à l'encontre de l'utilisation de la langue régionale.

• La municipalité s'engage à apporter son soutien aux associations et organisations engagées dans la promotion de la langue et de la culture régionales.

Proposition de création d'une Haute Autorité décentralisée

L'allemand est bien sûr la langue de nos voisins et une grande langue internationale, mais c'est d'abord notre langue régionale sous ses deux formes standard et dialectales. Le projet de redonner une réelle compétence bilingue à l'Alsace ne peut se réaliser que si l'allemand est de nouveau perçu dans ses deux dimensions, une dimension affective (la langue de notre région depuis des centaines d'années) et une dimension intellectuelle (une langue de culture qui nous permet de nous intégrer dans l'économie rhénane).

Les formes traditionnelles de l'enseignement de l'allemand sont un échec, tant pour des raisons de psychologie collective (l'image de cette langue a été dégradée) que de pédagogie (méthodes d'enseignement déficientes). La sortie de cette situation passe par l'enseignement bilingue paritaire ou immersif en appliquant les principes de précocité, d'intensité et d'utilisation pratique de la langue pour la transmission des savoirs. Ceci suppose une nouvelle organisation de l'enseignement et non le simple recours, à la marge, à quelques expédients tels que l'appel à des enseignants allemands. L'administration de l'éducation nationale, qui n'a ouvert des classes bilingues que sous la pression des parents, ne s'est pas mise en capacité de procéder à cette réorganisation d'ensemble et n'a pas modifié les modalités de formation des futurs enseignants pour disposer des personnels présentant les compétences requises.

Transférer l'enseignement de l'allemand aux collectivités territoriales ?

Dans le rapport sur le renforcement du transfrontalier franco-allemand qu'il a remis au Premier ministre, le député Sylvain Waserman fait la proposition de confier l'enseignement de l'allemand aux collectivités territoriales. Cette proposition, qui a été reprise pour partie dans le rapport Marx, est en cohérence avec le constat qui précède. Elle correspond aussi à l'idée que la décentralisation en matière d'enseignement pourrait être un moyen de gagner plus d'efficacité dans ce domaine. Elle suscite une sympathie a priori parmi ceux qui veulent un vrai changement dans ce domaine.

Mais une telle évolution est encore considérée comme une atteinte à la conception traditionnelle de nos institutions. D'ailleurs, la « Déclaration commune en faveur de la création de la collectivité européenne d'Alsace » réaffirme avec force la compétence de l'État sur tous les aspects de l'enseignement scolaire et ne donne à la future collectivité qu'un simple rôle de « soutien à l'accompagnement de la politique de l'État ». Les collectivités territoriales peuvent apporter un financement, elles peuvent même fournir du personnel, mais le pouvoir d'organisation et de gestion reste réservé aux services de l'État.

Au-delà d'une difficulté d'acceptation, on peut aussi s'interroger sur des difficultés de mise en œuvre. Il faut à cet égard souligner que si l'enseignement en allemand prend la dimension souhaitée (plus de la moitié du temps scolaire pour plus de la moitié des élèves), ce serait en fait près d'un tiers de la substance scolaire (enseignants et heures d'enseignement) qui passerait aux collectivités territoriales. Un tel transfert poserait de nombreuses questions :

- les collectivités territoriales recevront-elles de l'État les dotations financières correspondantes ?
- les services des collectivités locales ont-ils les ressources et le savoir-faire pour prendre en charge cette nouvelle mission ?
- comment les collectivités territoriales disposeraient-elles des enseignants nécessaires en quantité et qualité souhaitées ? C'est en premier lieu la formation des enseignants de notre région qui doit être adaptée ; qui aura la responsabilité des mécanismes et organes de formation, lesquels sont actuellement profondément déficients ?

Toutes ces questions montrent que l'on ne peut se contenter de prévoir un transfert des seuls enseignements d'allemand aux collectivités territoriales, même si l'on a raison de voir dans l'intervention renforcée de ces dernières un élément essentiel d'un système plus efficace.

Trouver une autre gouvernance de l'enseignement en allemand

Il parait préférable de rechercher une autre solution. Ne pourrait-on s'inspirer de ce qui a été fait pour les trains régionaux ? La SNCF reste chargée de l'exécution des tâches, mais l'organisation du service est placée sous le commandement de la collectivité régionale. De même, on peut laisser à l'administration scolaire la mise en œuvre, alors que la planification, la décision et l'organisation doivent relever d'une autorité autre que le rectorat. Le départ du rectorat de Strasbourg pourrait être une opportunité pour installer cette nouvelle autorité.

Cette Autorité d'un type nouveau serait investie de l'ensemble des moyens et compétences pour organiser l'enseignement de la langue régionale et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour :

- planifier le développement de l'enseignement,
- organiser la formation,
- assurer le recrutement,
- développer les outils pédagogiques,
- décider de l'ouverture des sites et de l'affectation des enseignants,
- organiser la coordination avec les classes associatives (ABCM) et privées,
- assurer le contrôle, en rassemblant les compétences de l'Etat et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents et des enseignants.

Cette « Haute Autorité » serait constituée d'un conseil regroupant les représentants de l'État, des collectivités territoriales et des parents d'élèves.

LE RAPPORT WASERMAN « TRANSFRONTALIER FRANCO-ALLEMAND »

Six propositions pour réussir au cœur de l'Europe le bilinguisme en Alsace et Moselle

Nous présentons ici quelques extraits du rapport établi le 7 mai 2018 par le député Sylvain Waserman à l'intention du Premier ministre en vue de la rédaction d'un nouveau « traité d'amitié franco allemand ». Du côté français, ce rapport préconise le transfert de la compétence générale d'apprentissage de l'allemand aux collectivités territoriales, parce que cet enseignement revêt un caractère stratégique. Ces collectivités territoriales élaboreraient leur stratégie en se fondant sur un système de « locuteurs natifs »,

« Le Traité de l'Élysée pourrait affirmer la nécessité de stratégies réciproques d'enseignement des langues allemande et française, ancrées dans des approches culturelles plus globales avec deux priorités : la jeunesse et l'accès à l'emploi. Un jumelage effectif des écoles, fondé notamment sur l'utilisation des outils numériques, ferait de l'enseignement de la langue du voisin partie intégrante de la formation initiale ».

« Cette vision ne peut aboutir qu'en partenariat étroit avec l'Éducation nationale, y compris dans un scénario de rupture pour l'enseignement de l'allemand, fondé sur le transfert de cette responsabilité à une collectivité territoriale. Les modalités de l'enseignement de l'allemand pourraient se fonder notamment sur :

- *Des locuteurs natifs avec une approche articulée vis à vis des politiques jeunesse pour donner le goût de la langue et comprendre combien parler allemand pour un frontalier est une richesse au quotidien et une chance pour son avenir.*
- *Un transfert total de l'enseignement de l'allemand à partir du CP aux départements frontaliers (ou à la nouvelle collectivité d'Alsace, et à la Moselle) ;*
- *Une présence renforcée de locuteurs allemands au sein des établissements scolaires en coordination avec l'Éducation nationale ;*
- *Un protocole d'échanges d'enseignants allemands et français, couplé à une gestion incitative de la politique salariale,*
- *Des échanges culturels réguliers (sorties, séjours, etc.).*

Les classes bilingues seraient confortées et développées et une réflexion serait à mener sur les passerelles possibles entre pratique du dialecte alsacien et langue allemande ».

Ce conseil disposerait en vertu de la loi d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, corps d'enseignants, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés.

Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par la collectivité Alsace. Le personnel d'exécution, au plan administratif comme au plan pédagogique, resterait intégré dans les services académiques afin de ne pas créer de coupure entre les types d'enseignements.

Office, Agence ou Haute Autorité

Cette structure de nature à la fois étatique et décentralisée serait créée par la loi relative à la collectivité Alsace, dans le cadre d'une « expérimentation ».

On ne peut certes sous-estimer les difficultés de réalisation d'un tel projet. Bien que considérables, elles paraissent cependant moindres que celles tendant à transférer à une collectivité territoriale la responsabilité entière des enseignements d'allemand. Il existe déjà dans plusieurs régions des « Offices » chargés de la promotion de la langue régionale. En particulier, l'Office de la Langue Basque correspond à une situation assez proche de la nôtre vu l'importance de la dimension transfrontalière. Cet Office a l'Etat comme partenaire et une fonction de programmation en matière d'enseignement lui a été reconnue. Mais le pouvoir de décision reste entre les mains de l'éducation nationale. Il est possible de pousser plus loin ce modèle en faisant cette fois passer le pouvoir de décision à l'Office, l'État n'étant cependant pas évincé puisqu'il est l'un des membres de l'Office.

Malgré la timidité de la déclaration commune sus évoquée relative à la création d'une collectivité Alsace, il parait possible de pousser dans cette direction la création d'une « gouvernance nouvelle » que la déclaration n'exclut pas et même évoque vaguement. La formule de l'autorité/office/agence (peu importe le nom) a aussi l'avantage d'y associer du côté des collectivités territoriales aussi bien la collectivité alsacienne que la Région Grand Est (et pourquoi pas, le département de la Moselle).

Profiter du Traité d'amitié franco-allemand

Le futur traité d'amitié franco-allemand peut nous aider à renforcer le bilinguisme dans notre région. On peut même envisager une participation des autorités allemandes (avec voix consultative à l'autorité/office sus évoqué, sachant que dans le cas basque il y a une participation financière officielle de la Communauté basque espagnole à l'action de formation des enseignants français et que des programmes Interreg y sont utilisés pour la formation des enseignants des deux côtés de la frontière. Le traité franco-allemand devrait être l'occasion de lever le tabou d'une participation allemande au soutien de la langue allemande en Alsace-Moselle. Ce tabou avait ses fondements dans les souvenirs de la Seconde Guerre Mondiale, mais il faut mettre un terme à cette période. Ne pourrait-on imaginer que le traité franco-allemand invite formellement l'État français à apporter un soutien financier à la connaissance de la langue française en Allemagne et l'État allemand à apporter un soutien financier à la connaissance de la langue allemande en France, (notamment en Alsace et en Moselle) ? Le traité pourrait aussi, pour en finir avec des difficultés bureaucratiques ridicules, décider de la reconnaissance réciproque des diplômes d'enseignement. Cette reconnaissance est déjà prévue par le droit communautaire, mais celui-ci n'est pas appliqué correctement. Dans le même esprit, le traité pourrait garantir une position juridique et statutaire satisfaisante aux enseignants originaires de l'un des pays et employés dans l'autre (actuellement les contrats proposés aux enseignants allemands par l'Éducation nationale constituent un vrai scandale).

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a pas de parallélisme entre « l'envie d'allemand » en Alsace-Moselle et « l'envie de français » en Sarre, Rhénanie et Bade. Notre bilinguisme est inscrit dans notre identité régionale historique biculturelle. Du côté allemand il s'agit seulement de l'utilisation intelligente d'une opportunité géographique.

Bilingue dès le plus jeune âge

C'est grâce à l'initiative d'une poignée de parents qui souhaitaient offrir une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge à leurs enfants que les trois premières classes ont été créées en 1991 par l'association A.B.C.M. Zweisprachigkeit grâce au soutien financier des collectivités territoriales.

L'association *A.B.C.M. Zweisprachigkeit* (Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle), compte aujourd'hui 11 écoles en Alsace et Moselle et scolarise 1211 élèves de la petite section maternelle au CM2. Elle compte une centaine de salariés dont près de 80 enseignants. Elle fait partie de l'I.S.L.R.F. (Institut Supérieur des Langues de la République Française), qui regroupe les écoles ou fédérations d'écoles associatives basques, bretonnes, occitanes, catalanes et alsaciennes-mosellanes et qui forme les enseignants au master et au concours de professeurs des écoles en langue régionale en coordination avec le centre de formation des écoles *A.B.C.M. Zweisprachigkeit*, Usbeldung.

Les écoles *A.B.C.M. Zweisprachigkeit* proposent un enseignement bilingue précoce dès la maternelle comportant un horaire suffisant d'immersion dans les deux langues, le français et l'allemand, langue régionale, pour permettre aux enfants d'acquérir une parité de compétences linguistiques dans les deux langues en fin de CM2, c'est à dire de devenir de réels locuteurs actifs et de vivre véritablement deux langues et deux cultures.

Les principes de l'apprentissage précoce des langues, définis par la psycholinguistique acquisitionnelle et mis en œuvre dans nos écoles grâce au Professeur Jean Petit, psycholinguiste, sont les suivants : la précocité dans l'apprentissage d'une langue seconde, une durée d'exposition suffisante à la langue seconde, l'utilisation de la langue comme langue-vecteur de communication, la continuité de l'enseignement, un maître de référence pour la langue seconde, le recours à des enseignants « *native speaker* » ou des personnes ayant des compétences de « *native speaker* ».

Les enfants de l'école *A.B.C.M. Zweisprachigkeit* de Haguenau

Les spécificités de notre enseignement sont la mise en place d'un environnement favorable pour créer les conditions affectives nécessaires à la réussite de l'enseignement dans la langue seconde, la fameuse « *Nestwärme* », chère au Professeur Petit, la pratique de l'immersion compensatoire dans la langue régionale, des progressions spécifiques en mathématiques et en histoire-géographie et la pratique d'une pédagogie active dans les classes pour construire parallèlement deux langues, sans jamais traduire.

L'enseignement au sein de nos écoles évolue en permanence. Suite au recul de la pratique du dialecte dans le milieu familial et social, il nous a paru important de redonner à la langue régionale dialectale l'image qui lui revient de droit, pour que l'enfant perçoive intuitivement que cette langue fait partie de son environnement culturel et historique. Dès 2004, nous sommes passés progressivement d'un enseignement en langue régionale standard, l'allemand, à un enseignement en langue régionale sous sa forme standard et ses formes dialectales, conformément d'ailleurs aux statuts d'*A.B.C.M. Zweisprachigkeit*. D'un enseignement paritaire dans les deux langues, nous sommes passés à un enseignement immersif compensatoire en langue régionale.

Aujourd'hui, la majorité de nos enfants étant francophones, nous devons davantage encore développer l'immersion dans la langue régionale pour que les enfants scolarisés dans nos écoles acquièrent véritablement une parité de compétences dans les deux langues, le français et l'allemand, langue régionale.

Aiguillon dans le domaine de l'enseignement bilingue grâce à la mise en œuvre des préceptes scientifiquement validés du Professeur Jean Petit, l'association *A.B.C.M. Zweisprachigkeit* a fait évoluer et continue de faire évoluer sa pédagogie en s'adaptant aux réalités de terrain et notamment à la baisse du bilinguisme naturel en Alsace.

A.B.C.M. Zweispracigkeit
Secrétariat général : 79, rue d'Ohlungen
67590 Scheighouse sur Moder
http://www.abcmzwei.eu/sprachigkeit/
courriel : **info@abcmzwei.eu**
Tél. : **03 88 72 60 37**

D'ZIT ESCH DO !

Engagez-vous pour redonner leur langue à l'Alsace et à la Moselle

Pour le bilinguisme et pour notre culture régionale

Plus personne ne conteste la nécessité de faire de nouveau de l'Alsace une région bilingue et biculturelle.

Tout le monde souhaite que les nouvelles générations qui vivent en Alsace sachent l'allemand et retrouvent le plaisir de parler alsacien. Dans son ensemble, l'Alsace veut affirmer sa place dans le Rhin Supérieur, ce qui implique de maîtriser les langues, les cultures et les valeurs de ce territoire.

Alors, puisque tout le monde est d'accord, il faut prendre les moyens de nos objectifs. Aujourd'hui on sait comment redonner du dynamisme à une langue et à une culture régionales : il faut une politique globale qui utilise l'ensemble des moyens qui peuvent la faire vivre :

aider les jeunes parents à parler de nouveau notre langue à leurs enfants, ouvrir des crèches en immersion, généraliser les classes bilingues, proposer des formations aux adultes en allemand et alsacien, remettre notre langue et notre culture dans les programmes culturels subventionnés, former les éducateurs, les enseignants, les professionnels de la communication, développer les radios et télévisions en langue régionale, faire revivre une presse bilingue, instituer les contacts avec nos voisins qui parlent la même langue, remettre notre langue dans l'espace public, etc..

Toutes ces mesures sont connues. Nous savons qu'il faut des institutions et des moyens pour les accompagner. Cessons de faire semblant de croire qu'une langue à laquelle on consacre 0,01 % des budgets publics puisse survivre dans le monde d'aujourd'hui.

Mache met !

À vous d'agir pour changer la situation. Rejoignez-nous

ainsi que les nombreuses associations avec lesquelles nous travaillons :
ABCM-Zweisprachigkreit, APEPA, Eltern, ICA, FILAL, Heimetsproch un Tradition, etc.

Depuis 50 ans, notre association fait la promotion de notre langue et de notre culture, engage des mesures concrètes, diffuse revues et livres, développe une action de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, fait connaitre notre histoire, notre littérature, nos traditions authentiques, organise colloques et débats, diffuse des informations sur le bilinguisme ici et ailleurs.

M'R BRÜCHE EJCH

- → Pour **promouvoir notre langue** et notre culture régionales,
- → Pour **soutenir l'enseignement** bilingue français-allemand,
- → Pour **faire connaître notre histoire**, notre littérature, nos traditions,
- → Pour **développer la coopération** au sein du Rhin supérieur,

JE SOUTIENS L'ASSOCIATION CULTURE ET BILINGUISME D'ALSACE ET DE MOSELLE-RENÉ SCHICKELE GESELLSCHAFT

- ❑ j'**adhère** à l'association et je verse ma cotisation (30 euros)
- ❑ je m'**abonne** à la revue *Land un Sproch* (4 numéros par an : 18 euros - Hors France : 21 €)
- ❑ je **fais un don** (déductible de l'impôt sur le revenu à raison de 66 % de son montant)
- ❑ je **participe à l'activité** de l'association (précisez vos disponibilités).

Crédit Mutuel Cronenbourg **IBAN** FR76 1027 8010 0200 0206 5270 138 ▪ **BIC** CMCIFR2A
Volksbank Bühl eG Deutschland **IBAN :** DE39662914000005134714 ▪ **BIC :** GENODE61BHL

(N'oubliez pas d'indiquer votre nom et l'objet de votre virement)

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle – René Schickele Gesellschaft
▪ 5 Bld de la Victoire 67000 Strasbourg ▪ Tél. : 03 88 36 48 30
culture-bilinguisme.eu ▪ centre-culturel-alsacien.eu ▪ email : elsassbi@gmail.com